



**MRC** du  
Golfe-du-Saint-Laurent

**PROJET DE PLAN DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES  
2024-2030**

**ADOPTÉ LE 17 mai 2023**

**STRATZER**

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES FIGURES.....	7
LISTE DES ACRONYMES.....	8
ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	10
AVANT-PROPOS.....	11
<b>1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION.....</b>	<b>12</b>
<b>1.1 Portrait géographique et démographique.....</b>	<b>12</b>
<b>1.2 Profil socio-économique.....</b>	<b>17</b>
1.2.1 Répartition des ménages.....	17
1.2.2 Scolarité et revenus.....	18
1.2.3 Secteurs d'activités économiques.....	18
<b>2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>21</b>
<b>2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>21</b>
2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités.....	21
2.1.2 Ententes intermunicipales.....	23
<b>2.2 Réglementation municipale.....</b>	<b>23</b>
<b>3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, DES ENTREPRISES ET DES INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR.....</b>	<b>24</b>
<b>3.1 Principaux intervenants en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>24</b>
<b>3.2 Installations de GMR desservant la population de la MRC.....</b>	<b>28</b>
3.2.1 Lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN).....	28
3.2.2 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables.....	28
3.2.3 Écocentres.....	29
3.2.4 Installations de gestion des boues municipales.....	30
<b>3.3 Intervenants en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>30</b>
<b>4. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....</b>	<b>32</b>

<b>4.1</b>	<b>Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place et autres programmes</b>	<b>32</b>
<b>4.2</b>	<b>Modes de collecte et des services offerts</b>	<b>32</b>
4.2.1	Gestion des déchets	32
4.2.2	Gestion des matières recyclables	33
4.2.3	Gestion des matières organiques	34
4.2.4	Gestion des boues	34
4.2.5	Gestion des encombrants et des résidus de CRD	35
4.2.6	Programmes de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs	35
4.2.7	Autres programmes de gestion	38
<b>4.3</b>	<b>Synthèse des coûts de collecte, de transport et d'élimination des déchets et des matières recyclables en 2019</b>	<b>39</b>
<b>5.</b>	<b>INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>41</b>
<b>5.1</b>	<b>Bilan global de l'inventaire</b>	<b>41</b>
5.1.1	Portrait de 2019	41
5.1.2	Comparaison avec les objectifs du plan d'action 2019-2024	44
<b>5.2</b>	<b>Secteur résidentiel</b>	<b>45</b>
5.2.1	Résultats de l'inventaire	45
<b>5.3</b>	<b>Secteur ICI</b>	<b>49</b>
<b>5.4</b>	<b>Secteur CRD</b>	<b>52</b>
<b>5.5</b>	<b>Éléments méthodologiques et précisions</b>	<b>54</b>
<b>6.</b>	<b>DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>56</b>
<b>6.1</b>	<b>Orientations et objectifs nationaux de la PQGMR</b>	<b>56</b>
<b>6.2</b>	<b>Problématiques et enjeux de la MRC</b>	<b>57</b>
6.2.1	Constats sur le territoire de la MRC	57
6.2.2	Évaluation à long terme des besoins en élimination	58
6.2.3	Droit de regard	59
<b>6.3</b>	<b>Orientations et objectifs de la MRC</b>	<b>60</b>
6.3.1	Bilan des résultats de la MRC (année 2019)	60
6.3.2	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC	60

<b>7. PLAN D’ACTION 2024-2030 .....</b>	<b>63</b>
<b>7.1 Échéancier et objectifs .....</b>	<b>63</b>
<b>7.2 Présentation des actions.....</b>	<b>64</b>
<b>7.3 Cadre financier.....</b>	<b>80</b>
7.3.1 Estimation des coûts.....	80
7.3.2 Estimation des revenus .....	80
<b>7.4 Surveillance et suivi du PGMR.....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXE 1 - SOURCES D’INFORMATION .....</b>	<b>83</b>
<b>ANNEXE 2 - PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXE 3 - COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE GESTION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES PAR MUNICIPALITÉ .....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE 4 - RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L’INVENTAIRE (OUTIL).....</b>	<b>91</b>
<b>ANNEXE 5 - PLAN D’ACTION DU PGMR DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXE 6 – SYNTHÈSE DES COÛTS DE MISE EN OEUVRE DU PGMR .....</b>	<b>125</b>
<b>ANNEXE 7 – REVENUS POTENTIELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR.....</b>	<b>127</b>
<b>ANNEXE 8 - SOMMAIRE DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LIEUX D’ENFOUISSEMENT EN MILIEU NORDIQUE .....</b>	<b>128</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action 2019-2024.....	11
Tableau 2 : Populations et superficies des municipalités et communautés .....	15
Tableau 3: Répartition de la population de la MRCGSL en 2019.....	16
Tableau 4 : Répartition des ménages de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en 2019 .....	17
Tableau 5: Répartition des emplois par secteur économique.....	18
Tableau 6 : Principaux ICI sur le territoire .....	19
Tableau 7 : Partage des responsabilités en GMR.....	21
Tableau 8: Principaux intervenants en GMR.....	24
Tableau 9 : Organismes de gestion des produits de la REP .....	25
Tableau 10: Responsables de la collecte et du transport des déchets.....	26
Tableau 11: LEMN sur le territoire .....	28
Tableau 12: Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC.....	29
Tableau 13: Écocentres desservant la MRC et ses alentours (2020) .....	29
Tableau 14: Installations de gestion des boues municipales de la MRC (2019).....	30
Tableau 15 : Synthèse des intervenants en GMR dans la région .....	31
Tableau 16: Modalités de collecte .....	33
Tableau 17: Points de dépôt des produits de la REP.....	36
Tableau 18: Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI.....	38
Tableau 19 : Synthèse des coûts de collecte, de transport et de gestion des LEMN (2019) .....	40
Tableau 20 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2019) .....	41
Tableau 21 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC (2019).....	42
Tableau 22 : Taux de mise en valeur global de la MRC en 2019 par rapport aux objectifs provinciaux	44
Tableau 23 : Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019.....	45
Tableau 24 : Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés.....	47
Tableau 25 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI.....	49
Tableau 26 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD.....	52
Tableau 27 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées en 2019 .....	54
Tableau 28: Forces et faiblesses de la gestion actuelles des matières résiduelles .....	57
Tableau 29: Opportunités et menaces touchant le système actuel de GMR.....	58

Tableau 30: Résultats de la MRC comparés aux cibles des plans d'action.....	60
Tableau 31 : Orientations et objectifs du plan d'action du PGMR proposé .....	61
Tableau 32: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale.....	63
Tableau 33: Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires .....	65
Tableau 34: Revenus estimés pour les activités de gestion des matières résiduelles.....	80
Tableau 35: Mise en œuvre et renouvellement du PGMR.....	82
Tableau 36: Taille des ménages des municipalités de la MRC .....	85
Tableau 37: Évolution démographique 2016-2041.....	85
Tableau 38: Indicateurs économiques .....	87
Tableau 39: Coûts de collecte, de transport et d'élimination des déchets (2019) .....	88
Tableau 40: Coûts de gestion des points de dépôt, de transport maritime et de tri et conditionnement (TC) des matières recyclables (2019) .....	90

## LISTE DES FIGURES

Figure 1: La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent dans la région de la Côte-Nord du Québec .....	13
Figure 2: Territoire des municipalités et installations en gestion des matières résiduelles .....	14
Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC (2019) .....	42
Figure 5 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées .....	43
Figure 6: Composition des matières résiduelles générées .....	46
Figure 7 : Répartition des matières recyclables générées et leur taux de récupération .....	47
Figure 8 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération .....	48
Figure 9 : Répartition des boues municipales .....	48
Figure 10: Composition des matières résiduelles générées par le secteur ICI .....	50
Figure 11 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées.....	51
Figure 12 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées.....	51
Figure 13 : Composition des matières générées par le secteur CRD .....	53
Figure 14 : Taux de récupération des divers résidus CRD.....	53
Figure 15: Tranches d'âge de la population.....	86
Figure 16: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus.....	86

## LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
CT	Collecte et transport
CTTC	Collecte, transport, tri et conditionnement
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LEET	Lieu d'enfouissement en tranchées
LEMN	Lieu d'enfouissement en milieu nordique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation
MCNGSL	Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (avant 2017)
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matière organique
MRC	Municipalité régionale de comté
MRCGSL	Municipalité régionale de comté du Golfe-du-Saint-Laurent
n/a	Non applicable
n/d	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
PCPVM	Papier, carton, plastique, verre et métal
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RCSM	Régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective des matières recyclables
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage



REP	Responsabilité élargie des producteurs
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
s/o	Sans objet
TC	Tri et conditionnement
t mh	Tonnes de matières humides
u.o.	Unités d'occupation
VHU	Véhicules hors-d'usage

# ÉQUIPE DE RÉALISATION

## STRATZER

Sandra Messih, cheffe de Division  
Marc Jetten, chargé de projet  
Joao Amarante, chargé de projet  
Mathilde Messersi, coordonnatrice en environnement  
Félicia St-Pierre, professionnelle

## MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

Karine Monger, directrice générale  
Marie-France Brisson, conseillère en gouvernance municipale

## MUNICIPALITÉS

### Blanc-Sablon

- Karine Benoît, directrice générale adjointe

### Bonne-Espérance

- Leslie Woodland, directrice générale
- Anthony Thomas, inspecteur municipal

### Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent

- Crystal Rowsell, inspectrice municipale

### Gros-Mécatina

- Randy Jones, maire
- Doris Collier, directrice générale par intérim

### Saint-Augustin

- Corain Driscoll, directrice générale

## AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) attribue aux municipalités régionales, dont les MRC, la responsabilité de la planification régionale en gestion des matières résiduelles. Cette planification comprend l'élaboration et la tenue à jour d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Par ailleurs, comme l'indique le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de 2017, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent souhaite se doter d'un outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'implantation de la collecte sélective, de l'accès aux programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et de la gestion des sites d'enfouissement.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a récemment mis à jour son [Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#) (PQGMR). Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant sur le territoire, mais aussi une cible de recyclage des matières recyclables de la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action 2019-2024

CATÉGORIES	MATIÈRES RÉSIDUELLES	OBJECTIFS
<b>Matières recyclables</b>	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75%
<b>Matières organiques</b>	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60%
<b>Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)</b>	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70%
<b>Quantité de matières résiduelles par habitant</b>	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'élaboration de ce PGMR intègre les directives du « [Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2](#) » de RECYC-QUÉBEC. Le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR d'une MRC, d'adopter des mesures adaptées à la réalité régionale et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Dans la formulation des mesures du présent Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, le Guide énonce les catégories de matières qui doivent obligatoirement être inventoriées dans le PGMR, celles qui en sont exclues, de même que celles dont la prise en compte est facultative. Pour ces dernières, il s'agit principalement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. C'est pourquoi leur intégration dans le PGMR dépend de la disponibilité des données territoriales.

Enfin, le Guide souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional, par exemple en identifiant, dans les MRC limitrophes, les installations de gestion des matières résiduelles desservant la population et les ICI de la MRC concernée.

# 1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Cette section brosse le portrait de la [MRC du Golfe du Saint-Laurent](#) en mettant l'accent sur sa situation géographique, démographique et socio-économique.

## 1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

Comme le montre la Figure 1 La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est située dans la région de la Côte-Nord, à l'extrême est du territoire québécois. Elle partage une frontière avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador à l'Est et au Nord<sup>1</sup>. Le fleuve Saint-Laurent borde le territoire de la MRC du côté Sud. La MRC de la Minganie lui fait office de voisine du côté Ouest.

La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est recouverte par une forêt boréale dont la sous-zone correspond à la pessière à mousses. Cette forêt est entrecoupée de nombreuses rivières, ce qui complique le transport routier à l'intérieur du territoire. Il n'y a présentement aucune route terrestre reliant les municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au reste du Québec. Le village de Kegaska, que rejoint la Route 138, fait toutefois exception. Par ailleurs, les résidents de Bonne-Espérance et de Blanc-Sablon ont un lien routier avec le Labrador.

Les déplacements vers l'extérieur de la région sont donc faits par avion ou par bateau en été et une route de motoneige permet de relier les villages en hiver.

---

<sup>1</sup> La délimitation entre les territoires du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador fait l'objet d'un désaccord entre les deux provinces. Le Québec considère que la frontière devrait être déterminée par la ligne de partage des eaux, tandis que Terre-Neuve-et-Labrador reconnaît la limite du 52e parallèle tracée en 1927 par le Conseil privé de Londres. Le territoire concerné représente environ 17 000 km<sup>2</sup>.

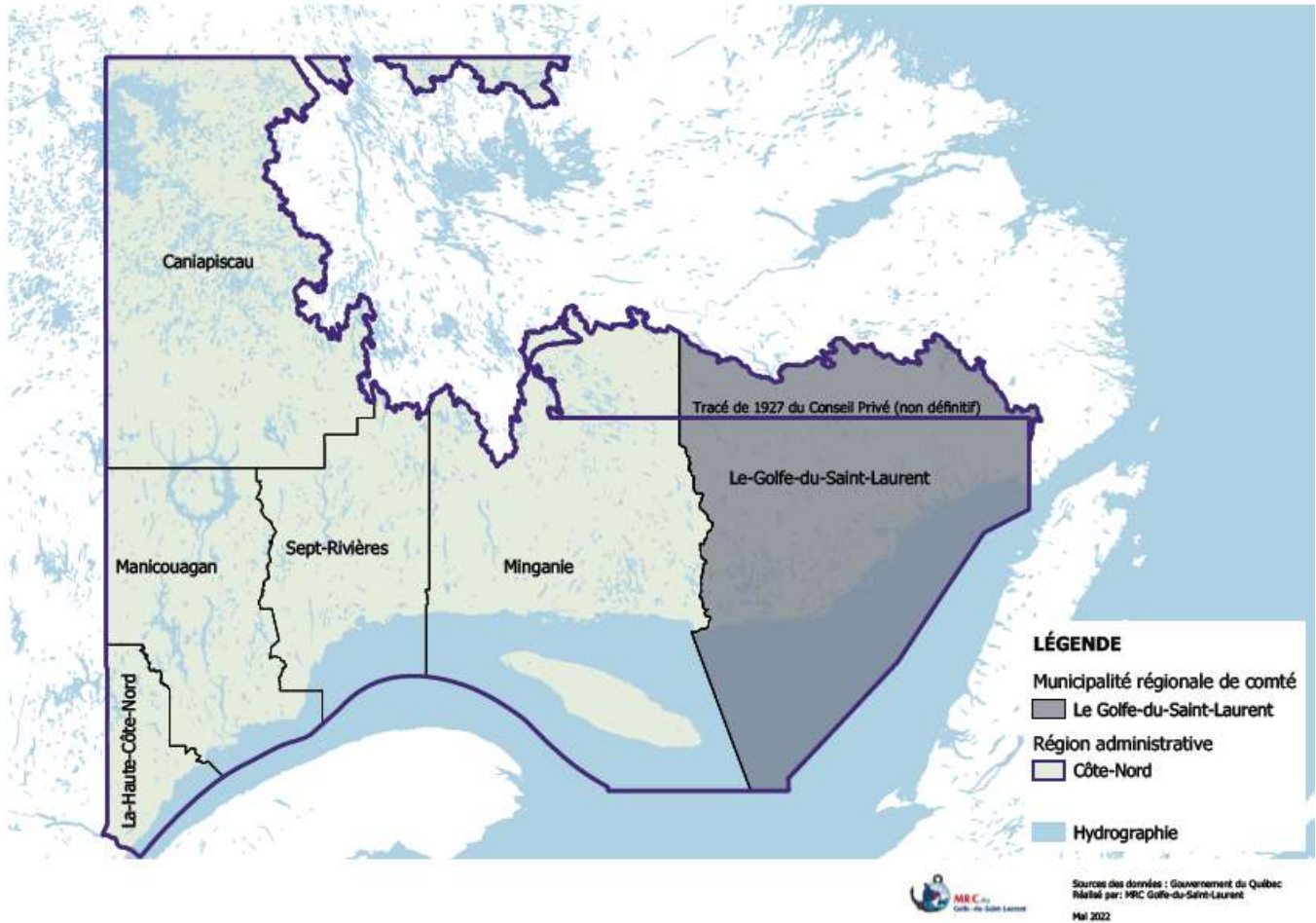
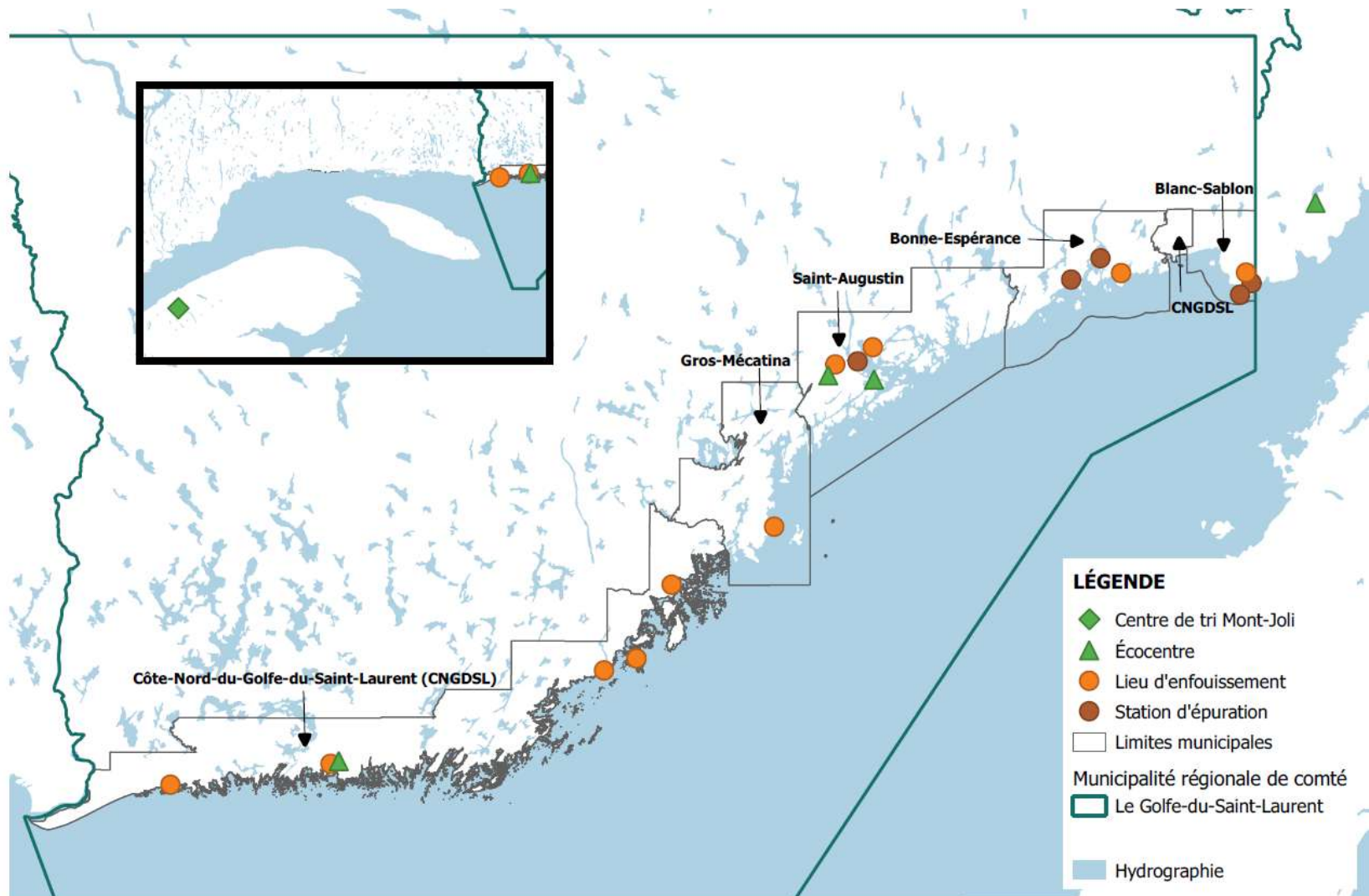


Figure 1: La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent dans la région de la Côte-Nord du Québec

### Organisation administrative du territoire

La Figure 2 illustre le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et les municipalités qui s’y trouvent. Au total, la superficie de la MRC s’étend sur 40 819 km<sup>2</sup> dont la majeure partie est comprise dans le TNO du Petit-Méticana, qui couvre 35 480 km<sup>2</sup>. Le reste du territoire est occupé par cinq municipalités (Blanc-Sablon, Bonne-Espérance, Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, Gros-Méticana et Saint-Augustin) et les communautés autochtones d’Unamen Shipu et de Pakua Shipu. La Figure 2 montre par ailleurs les installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire.



Sources des données : Gouvernement du Québec  
 Réalisé par : MRC Golfe-du-Saint-Laurent  
 M-1 2019

Figure 2: Territoire des municipalités et installations en gestion des matières résiduelles

Le Tableau 2 illustre la population et la superficie respective de chaque municipalité et communauté autochtone, de même que leur proportion par rapport à l'ensemble de la MRC.

Tableau 2 : Populations et superficies des municipalités et communautés

ORGANISME	DÉSIGNATION	POPULATION <sup>2</sup>		SUPERFICIE*		DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
		2019	Proportion	km <sup>2</sup>	Proportion	
MCNGSL	Municipalité	831	17 %	2 644	6 %	0,31
Gros-Mécatina	Municipalité	424	9 %	774	2 %	0,55
Saint-Augustin	Municipalité	436	9 %	1 088	3 %	0,40
Bonne-Espérance	Municipalité	659	14 %	604	1 %	1,09
Blanc-Sablon	Municipalité	1 093	22 %	229	1 %	4,77
Petit-Mécatina	TNO	0	0 %	35 480	87 %	0
<b>Sous-total</b>	<b>Municipalités et TNO</b>	<b>3 443</b>	<b>71 %</b>	<b>40 819</b>	<b>100 %</b>	<b>0,08</b>
Unamen Shipu	Réserve autochtone	1 185	24 %	0,4	≥ 1 %	2 693
Pakua Shipu	Établissement autochtone	232	5 %	0,03	≥ 1 %	7 733
<b>Sous-total</b>	<b>Communautés autochtones</b>	<b>1 417</b>	<b>29 %</b>	<b>0,5</b>	<b>≥ 1 %</b>	<b>3 014</b>
<b>Grand total - MRCGSL</b>	<b>Municipalité, TNO et communautés</b>	<b>4 860</b>	<b>100 %</b>	<b>40 819</b>	<b>100 %</b>	<b>0,12</b>

\* Pour les communautés autochtones, les superficies n'incluent pas les territoires traditionnels de récolte faunique.

<sup>2</sup> Décret de population du MAMH, 2019.

## Répartition de la population

La population des différentes municipalités de la MRC subit des variations saisonnières en raison de la présence de résidences secondaires sur le territoire. Quelques habitants saisonniers sont présents seulement quelques mois par année.

Pour les fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que les unités d'occupation saisonnières soient comptabilisées à 50% d'une unité d'occupation permanente en termes de production de matières résiduelles au cours d'une année; ceci permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière. En effet, la génération de matières résiduelles des chalets est souvent limitée à la période estivale ou durant les fins de semaines<sup>2</sup>. Le Tableau 3 montre ce calcul

Tableau 3: Répartition de la population de la MRCGSL en 2019

MUNICIPALITÉ, TNO ou COMMUNAUTÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
	Permanente	Saisonnière	Saisonnière équivalente	Équivalente	
MCNGSL	831	0	0	831	0,31
Gros-Mécatina	424	0	0	424	0,55
Saint-Augustin	436	0	0	436	0,40
Bonne- Espérance	659	4	2	661	1,09
Blanc-Sablon	1 093	158	79	1 172	5,12
TNO Petit- Mécatina	0	0	0	0	0
<b>Sous-total : municipalités et TNO</b>	<b>3 443</b>	<b>162</b>	<b>81</b>	<b>3 524</b>	<b>0,09</b>
Unamen Shipu	1 185	0	0	1 185	2 693
Pakua Shipu	232	0	0	232	7 733
<b>Sous-total : communautés</b>	<b>1 417</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 417</b>	<b>3 014</b>
<b>MRCGSL</b>	<b>4 860</b>	<b>162</b>	<b>81</b>	<b>4 941</b>	<b>0,12</b>



## Projections démographiques – ISQ

La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent verra sa population décroître dans les prochaines années, selon les projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec. Les projections effectuées en 2014 situent cette baisse à environ 12 % en 2036 par rapport aux chiffres de 2011. Le taux de décroissance devrait toutefois ralentir vers la fin de la période faisant l'objet des projections.

Toujours selon l'ISQ, l'âge moyen de la population de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent passera de 39,5 ans en 2011 à 48,2 ans en 2036, une hausse de 8,7 ans qui placera la MRC au-dessus de la moyenne régionale. Cette augmentation de l'âge moyen se reflète dans le pourcentage de la population en âge de travailler (20 à 64 ans) qui passera de 61,1 % en 2011 à 49,2 % en 2036. La population de 65 ans et plus représentera alors près du tiers de la population totale de la MRC (32,2 %).

## 1.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Cette sous-section présente le profil socio-économique des citoyens de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en portant une attention particulière à la répartition des ménages, au niveau de scolarité et aux revenus des résidents ainsi qu'aux principaux secteurs d'activités économiques de la MRC.

### 1.2.1 Répartition des ménages

La répartition des ménages de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sert à faire ressortir les changements qui s'y sont opérés depuis 2013. Ainsi, l'âge, le pourcentage de population active, le niveau de scolarité, le revenu moyen, les types d'unités d'occupation présents sur le territoire et la quantité de résidences saisonnières sont précisés pour chaque municipalité.

Le Tableau 4 montre les types d'habitation pour chaque municipalité, qu'il s'agisse de résidences unifamiliales, de multilogements ou de chalets.

Tableau 4 : Répartition des ménages de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en 2019

MUNICIPALITÉ ou TNO	Unités d'occupation				TOTAL
	Unifamiliale	Multi logements (2 unités et plus)	SOUS-TOTAL Résidentiel permanent	Résidences saisonnières	
MCNGSL	385	6	391	0	391
Gros-Mécatina	249	0	249	0	249
Saint-Augustin	212	2	214	0	214
Bonne-Espérance	289	13	302	2	304
Blanc-Sablon	399	79	478	72	550

MUNICIPALITÉ ou TNO	Unités d'occupation				TOTAL
	Unifamiliale	Multi logements (2 unités et plus)	SOUS-TOTAL Résidentiel permanent	Résidences saisonnnières	
TNO Petit- Mécatina	0	0	0	0	0
<b>MRCGSL</b>	<b>1 533</b>	<b>100</b>	<b>1 633</b>	<b>74</b>	<b>1 707</b>

### 1.2.2 Scolarité et revenus

En 2006, un peu plus de la moitié des gens habitant dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ne détenait pas de diplôme d'études secondaires complété. De plus, 12,6 % des citoyens ont obtenu un diplôme d'études professionnelles. La plupart résidents de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent n'a donc pas effectué d'études supérieures. Au total, 7,3 % des gens de plus de 15 ans ont un diplôme d'études collégiales et 7,5 % ont un diplôme ou un certificat d'études universitaires. Le niveau de scolarité varie selon les municipalités de la MRC, Blanc-Sablon étant la ville où la population détient le plus haut niveau de scolarité.

Le revenu par habitant atteint 29 160 \$ en 2019, tandis que 64 % des gens de 25 à 64 ans sont actifs sur le marché du travail. En 2015, le revenu médian était de 44 786 \$, avec un écart de 10 623 \$ entre celui des hommes et des femmes. Par ailleurs, le taux de chômage s'établissait à 28 % en 2016.

### 1.2.3 Secteurs d'activités économiques

Les secteurs des services, de la production agroalimentaire et de la construction ou production de biens regroupent les principaux ICI de la MRC. La nature des activités de ces grands ICI aura une incidence sur les types et les quantités de matières résiduelles générées, L'inventaire des matières résiduelles des ICI, à la Section 5.3, apporte des précisions à cet effet.

Le Tableau 5 illustre la répartition d'environ 1 600 emplois de la MRC entre le secteur primaire (exploitation des ressources naturelles), secondaire (production et transformation) et tertiaire (services).

Tableau 5: Répartition des emplois par secteur économique

Secteur d'activité	Emplois	Proportion
Primaire	85	5,2 %
Secondaire	265	16,2 %
Tertiaire	1 285	78,4 %

Secteur d'activité	Emplois	Proportion
<b>Total</b>	<b>1 640</b>	<b>100%</b>

Source : *Portrait du marché du travail – MRC du Golfe du Saint-Laurent (2021)*

### Secteur primaire

Le secteur primaire regroupe l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse. Il employait 5 % de la population de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent en 2017. La pêche y occupe une place d'importance, notamment en raison de la rareté des terres agricoles sur le territoire de la MRC et de l'accès au Golfe du Saint-Laurent. En 2012, plus de 200 permis de pêche avaient été émis pour le territoire par Pêches et Océans Canada (SAD, 2017).

### Secteur secondaire

Le secteur secondaire couvre 16 % des emplois de la MRC. Quant au secteur de la construction, il occupe lui aussi une place importante dans l'économie de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. Il permet d'occuper environ 9 % des travailleurs de la MRC. Le secteur de la fabrication de biens, qui comprend la transformation des produits de la pêche, emploie de son côté 6 % des travailleurs de la MRC.

### Secteur tertiaire

Le secteur d'activité économique qui emploie le plus grand nombre de travailleurs dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est celui des services. On y retrouve notamment le commerce de détail (12 % des emplois), le transport et l'entreposage (8 % des emplois), les services d'enseignement (13 % des emplois), les soins de santé et l'assistance sociale (20 % des emplois), l'administration publique (11 % des emplois) et les services de restauration et d'hébergement (4% des emplois). Parmi ces sous-secteurs offrant des services à la population, seuls le commerce de détail ainsi que le transport et l'entreposage ont pris de l'importance entre 2006 et 2016. Tous les autres ont soit stagné ou emploient moins de travailleurs qu'en 2006.

Tableau 6 : Principaux ICI sur le territoire

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
I & S Seafood	Blanc-Sablon	Primaire, Pêche Tertiaire, Alimentation/Commerce de détail	300
Centre de Santé de la Basse Côte-Nord	Blanc-Sablon	Tertiaire, Santé	211
Centre de services scolaires du Littoral	Blanc-Sablon	Tertiaire, Éducation	164
LNS Community Seafood Cooperative	Harrington Harbour (MCNGSL)	Primaire, Pêche Tertiaire, Alimentation/Commerce de détail	114

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Ferme Belles-Amours/ Pêcheries Petit Havre	Blanc Sablon	Primaire, Pêche Tertiaire, Alimentation/Commerce de détail	79
Aéroport de Chevery	Côte-Nord-du- Golfe-du-Saint- Laurent	Tertiaire, Transport	n/d
Aéroport de La Romaine	La Romaine	Tertiaire, Transport	n/d
Société des traversiers du Québec – Gare fluviale	Côte-Nord-du- Golfe-du-Saint- Laurent	Tertiaire, Transport	n/d
Poissonnerie Blanc- Sablon inc.	Blanc-Sablon	Primaire, Pêche Tertiaire, Alimentation/Commerce de détail	n/d
GIDC Mécatina	Gros-Mécatina	Secondaire, Construction	n/d
Auberge Motel 4 Saisons	Blanc-Sablon	Tertiaire, Hébergement	n/d
NAPA Pièces d'auto – MMR Automobile inc.	Blanc-Sablon	Tertiaire, Commerce de détail	n/d
Hometown Grocery	Blanc-Sablon	Tertiaire, Alimentation/Commerce de détail	n/d
J.L. Joncas	Blanc-Sablon	Tertiaire, Alimentation/Commerce de détail	n/d

## 2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans cette section, la répartition des compétences en gestion des matières entre les municipalités et la MRC ainsi que les règlements municipaux portant sur la GMR sont présentés afin d'offrir un aperçu du partage des responsabilités en gestion des matières résiduelles sur le territoire.

### 2.1 COMPÉTENCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

À ce jour, la MRC ne détient pas les compétences en matière de collecte, transport et traitement des matières résiduelles. La répartition actuelle, et par défaut des compétences en gestion des matières résiduelles, est détaillée à la section 4, « Gestion actuelle des matières résiduelles ».

#### 2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités

Le Tableau 7 présente le partage des responsabilités en gestion des matières résiduelles entre la MRC, les municipalités, les citoyens et les ICI, par type de service offert. Comme mentionné précédemment, seules les municipalités détiennent cette compétence. Le Tableau 7 permet donc d'identifier les services offerts aux citoyens et aux ICI par chaque municipalité.

Il faut préciser que, pour les matières recyclables, les municipalités concernées effectuent seulement la gestion des points de dépôt et le traitement étant donné qu'il n'y a pas de collecte de porte en porte.

Tableau 7 : Partage des responsabilités en GMR

SERVICES	MRC	MCNGSL	Blanc-Sablon	Bonne-Espérance	Gros-Mécatina	Saint-Augustin
Mesures d'ISÉ		x	x	x	x	x
<b>DÉCHETS</b>						
Planification		x	x	x	x	x
Collecte et transport		x	x	x	x	x
Élimination		x	x	x	x	x
<b>MATIÈRES RECYCLABLES</b>						
Planification		x	x	x		
Apport volontaire		x	x	x		
Tri et conditionnement		x	x	x		

SERVICES	MRC	MCNGSL	Blanc-Sablon	Bonne-Espérance	Gros-Mécatina	Saint-Augustin
<b>MATIÈRES ORGANIQUES</b>						
Planification		x				
Apport volontaire		x				
Valorisation		x				
<b>RÉSIDUS VERTS</b>						
Planification		x				
Apport volontaire		x				
Valorisation		x				
<b>RÉSIDUS DE CRD</b>						
Planification		x				x
Apport volontaire						x
Traitement		x				x
<b>ÉCOCENTRES</b>						
Planification						x
Apport volontaire						x
Tri et reconditionnement						x
<b>BOUES DE STATION D'ÉPURATION</b>						
Planification			x	x		x
Collecte et transport			x	x		x
Élimination			x	x		x
<b>BOUES DE FOSSES SEPTIQUES</b>						
Planification		x	x	x	x	x
Collecte et transport		x	x	x	x	x
Élimination		x	x	x	x	x

### 2.1.2 Ententes intermunicipales

Il n'y a pas d'entente intermunicipale à la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. Les arrangements informels entre municipalités ou entre ces dernières et des communautés autochtones sont décrites dans la section 4 de ce document, « Gestion actuelle des matières résiduelles ».

## 2.2 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

À ce jour, la MRC n'a pas de réglementation en GMR.

### 3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, DES ENTREPRISES ET DES INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

Cette section est un tour d'horizon des intervenants et des installations de gestion des matières résiduelles actifs dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ou à proximité. Elle regroupe des informations portant principalement sur des entreprises offrant des services de collecte et de transport de diverses matières résiduelles ainsi que sur les lieux où celles-ci peuvent être apportées.

#### 3.1 PRINCIPAUX INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Tableau 8 ci-dessous présente les principaux intervenants en gestion des matières résiduelles de la MRC ainsi que leurs activités.

Tableau 8: Principaux intervenants en GMR

INTERVENANT	DESCRIPTION
<b>Desgagnés</b>	L'entreprise de marine marchande basée à Québec assure, durant la saison maritime, l'approvisionnement des quinze villages de la MRCGSL. Elle cueille aussi les matières recyclables des villages pour les transporter à son port d'attache à Rimouski.
<b>Western Trading</b>	L'entreprise effectue la vidange des fosses septiques dans la municipalité de Bonne-Espérance, puis le transport des boues collectées au lieu d'enfouissement.
<b>Groupe Bouffard</b>	L'entreprise reçoit et traite les matières recyclables des municipalités de MCNGSL, Bonne-Espérance et Blanc-Sablon à son centre de tri situé à Mont-Joli.
<b>Recyc Cheverie</b>	L'OBNL effectuée, en collaboration avec la MCNGSL, la collecte des déchets à Cheverie. De plus, en partenariat avec l'école primaire, Recyc Cheverie gère les points de dépôt de matières recyclables environnants, notamment en faisant un tri (pour éliminer les contaminants) et expédie les matières vers le centre de tri de Mont-Joli.
<b>Phoenix Environnement</b>	L'entreprise basée à Saint-Henri-de-Lévis est accréditée par la SOGHU pour effectuer le transport et le traitement des huiles usées, des filtres et contenants de même que des solvants et des aérosols. Phoenix envoie des conteneurs destinés au transport des RDD à Kegaska et Blanc-Sablon.



INTERVENANT	DESCRIPTION
	D'autres municipalités souhaiteraient faire affaire avec cette entreprise pour la récupération des huiles usagées mais les délais d'attente sont longs.
<b>Laurentides Re/Sources</b>	L'entreprise spécialisée dans le domaine du recyclage de peintures assure la collecte, le tri et la valorisation des peintures récupérées dans la municipalité de Blanc-Sablon, et ce à raison de deux fois par année.
<b>École Mgr-Scheffer (Blanc-Sablon)</b>	Cet établissement scolaire de la municipalité de Blanc-Sablon (préscolaire à la 5 <sup>e</sup> secondaire) a installé et gère un composteur domestique.
<b>Location d'Équipement Kevin</b>	L'entreprise effectue la vidange des fosses septiques dans la municipalité de Blanc-Sablon et transporte les boues collectées (destination inconnue).
<b>Labrador Recycling</b>	L'entreprise a la charge de collecter et transporter les véhicules hors-d'usage (VHU) de Bonne-Espérance, à raison d'une collecte maximum par année, et de recycler le métal.
<b>Jim Roberts</b>	Ce contracteur privé collecte et transporte les métaux de la municipalité de Blanc-Sablon, à raison d'une collecte par année au minimum, dans le but de les recycler.
<b>Construction FHD Inc.</b>	Cet entrepreneur en construction, basé à Blanc-Sablon, effectue des travaux occasionnels d'aménagement au LEMN de Bonne-Espérance.

Ensuite, on retrouve dans le Tableau 9 ci-dessous, les principaux organismes chargés de la gestion des produits visés par la réglementation québécoise en matière de responsabilité élargie des producteurs (REP)<sup>3</sup>. Comme l'illustre le Tableau 17, la MRC bénéficie de peu de points de dépôt sur son territoire pour ces produits compte tenu de sa grande superficie.

Tableau 9 : Organismes de gestion des produits de la REP

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
<b>Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)</b>	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	arpe.ca

<sup>3</sup> Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
<b>Éco-Peinture</b>	Piles et batteries	ecopeinture.ca
<b>Recyc-Fluo</b>	Peintures, teintures, contenants, aérosols	recycfluo.ca
<b>Appel à Recycler/Call to Recycle</b>	Lampes contenant du mercure: ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	appelarecycler.ca
<b>SOGHU</b>	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	soghu.com
<b>GoRecycle</b>	Appareils électroménagers et de climatisation	gorecycle.com

Par ailleurs, plusieurs intervenants ont pour rôle d'assurer la collecte dans les différents villages, ainsi que le transport des déchets au lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN). Ils sont présentés dans le [Tableau 10](#). Dans certains cas, ils s'occupent aussi de la gestion du LEMN.

Tableau 10: Responsables de la collecte et du transport des déchets

INTERVENANT	MUNICIPALITÉ OU VILLAGE	ÉQUIPEMENT	TYPE
Barry Buckle	Kegaska	Camionnette (été), VTT et remorque ou traîneau (autres saisons)	Employé municipal
Gisèle G.	La Romaine	Camionnette (été) VTT ou motoneige avec traîneau (autres saisons)	Privé
Recyc Cheverie / MCNGSL	Chevery	Camion 5 tonnes (fourgon)	Employé municipal
Robert Nadeau	Tête-à-la-Baleine	Camionnette	Privé (avec équipement municipal)

INTERVENANT	MUNICIPALITÉ OU VILLAGE	ÉQUIPEMENT	TYPE
Yesper Rowsell	Harrington Harbour	Camionnette, barge (été) Motoneige et traîneau (hiver)	Privé
Gerry Mansbridge	Mutton Bay	Camionnette	Privé
Paul Willcot	La Tabatière	Camionnette	Privé
Neil Driscoll	Saint-Augustin	Camionnette (été) VTT ou motoneige avec traîneau (autres saisons)	Privé
Andrew Goddard	Bonne- Espérance	Camionnette et remorque	Privé
Entreprise Derick Yarn	Blanc-Sablon	Camion compacteur	Privé

### 3.2 INSTALLATIONS DE GMR DESSERVANT LA POPULATION DE LA MRC

La présente section répertorie les différentes installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC. Elles sont identifiées à la Figure 2 ci-dessus.

#### 3.2.1 Lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN)

Tableau 11: LEMN sur le territoire

LOCALISATION	VILLAGE(S) DESSERVI(S)	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	ANNÉE PRÉVUE DE FERMETURE*
Kegaska	Kegaska	MCNGSL	n/d
Chevery	Chevery	MCNGSL	n/d
Tête-à-la-Baleine	Tête-à-la-Baleine	MCNGSL	n/d
Île du Jardin (Garden Island)	Harrington Harbour	MCNGSL	n/d
La Tabatière	La Tabatière	Municipalité de Gros-Mécatina	2026
	Mutton Bay		
Unamen Shipu	Unamen Shipu	Conseil des Innus d'Unamen Shipu	n/d
	La Romaine (MCNGSL)		
Saint-Augustin	Saint-Augustin	Saint-Augustin	2025
Rivière-Saint-Paul/Middle Bay	Rivière-Saint-Paul	Municipalité de Bonne-Espérance	2024
	Vieux-Fort		
	Middle Bay		
Brador	Lourdes	Municipalité de Blanc-Sablon	n/d
	Blanc-Sablon (village)		
	Brador		
Pakua Shipu	Pakua Shipu	Conseil des Innus de Pakua Shipu	n/d

\* Si aucun agrandissement n'est effectué

#### 3.2.2 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables

Plusieurs municipalités offrent un service de collecte ou de point de dépôt des matières recyclables. Ces matières sont par la suite acheminées jusqu'à Rimouski, à raison de plusieurs voyages par année, où elles sont traitées par le Groupe Bouffard. Les matières et quantités reçues par cette entreprise sont présentées dans le Tableau 12 ci-dessous.

De plus, les contenants consignés et les matières recyclables portées au point de dépôt de Labrador Straights sont recyclés au centre de tri Herbert's Recycling de Terre-Neuve.

Tableau 12: Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Mont-Joli	Groupe Bouffard	22 951	25 000	19	Papier, carton, verre, métal, plastique
Corner Brook	Herbert's Recycling	n/d	n/d	n/d	Contenants consignés, plastiques
Mount Pearl (Terre-Neuve)	Herbert's Recycling	n/d	n/d	n/d	Contenants consignés, plastiques

### 3.2.3 Écocentres

Le tableau ci-dessous présente les écocentres se trouvant sur le territoire de la MRC ou hors-MRC. Seuls les écocentres de Saint-Augustin (ouvert en 2020), de Pakua Shipu et d'Unamen Shipu se trouvent sur le territoire de la MRC; ce dernier dessert la communauté Innu ainsi que le village voisin de La Romaine. Le point de dépôt « Green Depot » de Labrador Straights (Anse-au-Loup), situé au Labrador, accepte les matières de citoyens qui peuvent s'y rendre par la route (Blanc-Sablon et Bonne-Espérance).

Tableau 13: Écocentres desservant la MRC et ses alentours (2020)

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	MATIÈRES VISÉES
Saint-Augustin	Municipalité	Produits REP, RDD, résidus de CRD, vêtements
Unamen Shipu	Conseil des Innus d'Unamen Shipu	Résidus de CRD (bois surtout)
Pakua Shipu	Conseil de Innus de Pakua Shipu	Produits REP, RDD
Labrador Straights (Labrador)	OBNL franchisé de Green Depot	Contenants consignés, matières recyclables, peinture, produits électroniques

Presque toutes les municipalités et tous les villages ont un point de dépôt pour les VHU et les encombrants métalliques. Ces matières s'y accumulent, pendant plusieurs décennies pour les villages sans lien routier, en attendant leur collecte.

La MRC a aussi mis en place des points de dépôt pour les résidus verts dans les villages de Cheverie, de Tête-à-la-Baleine et de Kegaska.

Par ailleurs, la liste des points de dépôt pour les produits de la REP se trouve au Tableau 17.

### 3.2.4 Installations de gestion des boues municipales

Le tableau suivant présente les différentes installations de la MRC permettant la gestion des boues municipales.

Tableau 14: Installations de gestion des boues municipales de la MRC (2019)

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019	PROCHAINE VIDANGE	DESTINATION
Saint-Augustin	Bassin de rétention	0 m <sup>3</sup>	2022	Lit de séchage (temporaire)
Rivière Saint-Paul (Bonne-Espérance)	Station à dégrilleur	10 m <sup>3</sup>	n/a	LEMN
Vieux-Fort (Bonne-Espérance)	Station à dégrilleur	10 m <sup>3</sup>	n/a	LEMN
Blanc-Sablon	Station à dégrilleur	n/d	n/a	LEMN

## 3.3 INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le Tableau 15 ci-dessous présente les intervenants en GMR, outre la MRC et les municipalités, qui œuvrent sur le territoire de la MRC.

Les employés municipaux et contracteurs privés locaux sont les principaux intervenants en collecte, transport, élimination des déchets ainsi qu'en gestion des points de dépôt, et cela pour chacune des municipalités de la MRC.

De la même manière, plusieurs acteurs établis hors MRC sont impliqués sur tout le territoire, soit Desgagnés pour le transport des matières résiduelles ainsi que les organismes de gestion reconnus dans la récupération et la valorisation des produits visés par la REP.

Tableau 15 : Synthèse des intervenants en GMR dans la région

SECTEUR D'INTERVENTION	MCNGSL	Blanc-Sablon	Bonne-Espérance	Gros-Mécatina	Saint-Augustin	Hors MRC
Mesures d'ISÉ	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
Réemploi et réduction à la source	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>OBNL</i>	<i>n/a</i>
Collecte et transport	<i>Contracteurs privés locaux</i>	<i>Labrador Recycling Western Trading (TN)</i>	<i>Location d'Équipement Kevin</i>	<i>Contracteurs privés locaux</i>	<i>Contracteurs privés locaux</i>	<i>Desgagnés Laurentides RE/Sources</i>
Récupération et recyclage	<i>Recyc Cheverie Unamen Shipu</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>	<i>Groupe Bouffard Laurentides RE/Sources Phoenix Environment</i>
Élimination	<i>Unamen Shipu</i>			<i>Contracteurs privés locaux</i>		

## 4. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Bien que les services en GMR dans la MRC soient largement axés sur l'élimination, les municipalités développent de plus en plus leurs services de réemploi et de recyclage des matières résiduelles.

### 4.1 MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION EN PLACE ET AUTRES PROGRAMMES

Plusieurs initiatives visant à favoriser la réduction à la source, le réemploi ainsi que la bonne gestion des matières résiduelles ont été répertoriées sur le territoire de la MRC.

En ce qui concerne la réduction à la source et le réemploi, aucune mesure à l'initiative des municipalités n'a été rapportée. En revanche, une hausse des activités individuelles allant dans ce sens a été constatée par certaines municipalités. Par exemple, à Blanc-Sablon, les citoyens utilisent de manière accrue la plateforme de revente entre particuliers Marketplace (Facebook) ou font des dons de biens divers aux organisations locales. De plus, les municipalités de La Tabatière et de Gros-Mécatina ont mentionné vouloir mettre en place des initiatives de réutilisation, à l'extérieur de leurs municipalités notamment.

Par ailleurs, des mesures visant à sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques de tri ont dû être déployées dans certaines municipalités, en tant que stratégie de réduction des risques associés à une mauvaise disposition des matières résiduelles. Par exemple, à Kegaska, une nouvelle initiative de sensibilisation a été déployée pour encourager les résidents à utiliser les points de dépôt de RDD à la suite d'un incendie au LEMN causé par des dépôts illégaux de RDD.

Enfin, d'autres initiatives de sensibilisation visent la valorisation des matières organiques. À cet égard, la MCNGSL a distribué des composteurs domestiques à une partie de sa population (par exemple 80% des citoyens de Chevery en ont reçu un) afin d'encourager la valorisation des résidus alimentaires à la maison.

### 4.2 MODES DE COLLECTE ET DES SERVICES OFFERTS

Les sections qui suivent décrivent les modes de collecte et les autres services offerts aux citoyens en fonction des principales catégories de matière résiduelle.

#### 4.2.1 Gestion des déchets

Les municipalités ont la charge de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets. Des contrats de collecte et transport ou des ententes verbales assurent habituellement ce service par le biais d'entrepreneurs. Sinon, cette responsabilité est assignée à un employé municipal.

À quelques exceptions près, tous les ICI sont inclus dans les collectes municipales. Cependant, les usines de transformation du poisson ne sont généralement pas incluses dans les collectes



municipales. De plus, la municipalité de Blanc-Sablon exclut l'hôpital de sa collecte, tandis que le village de Mutton Bay ne dessert aucun ICI dans sa collecte des déchets. Il revient alors à l'ICI d'établir un contrat de collecte directement avec un entrepreneur privé.

Tableau 16: Modalités de collecte

MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE COLLECTES ANNUELLES		UNITÉS D'OCCUPATION RÉSIDENTIELLES				UNITÉS D' OCCUPATION ICI**
	Déchets	Recyclables	Unifamiliales	Multi-logements	Saisonniers	TOTAL	
MCNGSL	78	Apport volontaire*	366	6	0	372	47
Gros-Mécatina	78	N/A	249	0	0	249	18
Saint-Augustin	104	N/A	214	2	0	214	11
Bonne-Espérance	78	Apport volontaire	289	13	2	304	14
Blanc-Sablon	78	Apport volontaire	398	79	72	477	111
<b>TOTAL</b>			<b>1 533</b>	<b>100</b>	<b>74</b>	<b>1 707</b>	<b>201</b>

\* Kegaska, Chevery et Harrington Harbour

\*\* Le TNO Petit-Mécatina compte dix ICI qui ne sont pas desservis par les services municipaux.

#### 4.2.2 Gestion des matières recyclables

Ni la MRC, ni les municipalités n'offrent de collecte de matières recyclables. Les municipalités de MCNGSL, de Bonne-Espérance et de Blanc-Sablon ont cependant mis en place des points d'apport volontaire pour ces matières. Pour l'année 2019, plusieurs conteneurs de matières recyclables ont ainsi été récupérés, puis transportés par voie maritime jusqu'au centre de tri du Groupe Bouffard de Mont-Joli.

Le village de Chevery envoie ses matières recyclables vers le point de collecte le plus proche, soit l'île de Harrington Harbour, afin qu'elles soient chargées sur le traversier Bella Desgagnés. À Kégaska, un OBNL gère les points de dépôt des matières recyclables.

De plus, des citoyens de Blanc-Sablon et de Bonne-Espérance prennent l'initiative de porter leur carton, papier et plastique au centre de tri (ou centre de transfert) de L'Anse-au-Loup (Labrador Straights).

À ce jour, seule la MCNGSL reçoit un montant en vertu du Régime de compensation des services municipaux de collecte sélective (RCSM).

En ce qui concerne la récupération des contenants visés par la consigne, au moins un commerce par village assure le remboursement des contenants consignés; en général, il s'agit d'un événement ponctuel durant lequel les citoyens sont invités à ramener leurs contenants et à se faire rembourser. De leur côté, des citoyens de Blanc-Sablon apportent leurs contenants consignés au point de dépôt (« Green Depot ») de L'Anse Au Loup afin d'obtenir leur remboursement par le biais du programme provincial de Terre-Neuve-et-Labrador.

### 4.2.3 Gestion des matières organiques

Il n'y a pas de service de collecte pour les deux principales catégories de matières organiques, soit les résidus alimentaires et résidus verts. Plusieurs initiatives ont toutefois été implantées par des acteurs locaux afin de détourner ces matières de l'enfouissement.

#### Résidus alimentaires

Bon nombre de ménages sur le territoire utilisent un composteur domestique. Par exemple, la MCNGSL a distribué des composteurs à 80% des résidences du village de Chevery. Le compost produit est utilisé dans les jardins de ces ménages. Certains citoyens du village de La Tabatière font également du compostage domestique. Des initiatives citoyennes similaires furent recensées à Mutton Bay, mais prirent fin car cela attirait des ours. De son côté, l'école de Blanc-Sablon a également mis en place le compostage domestique.

#### Résidus verts

Les villages de Kegaska, de Tête-à-la-Baleine et de Chevery ont mis sur pied un point de dépôt pour les résidus verts. Celui-ci est géré par la MCNGSL qui en fait du compost.

### 4.2.4 Gestion des boues

Il y a deux catégories de boues municipales, soit les boues de station d'épuration et celles de fosses septiques. Dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, les municipalités ont la compétence pour la gestion des deux catégories de boues.

#### Boues de stations d'épuration

Il y a quatre stations d'épuration sur le territoire : une à Saint-Augustin, une à Blanc-Sablon et les deux autres à Bonne-Espérance (Rivière-Saint-Paul et Vieux-Fort). Pour trois stations, le traitement se fait par un dégrilleur seulement. À Saint-Augustin, toutefois, un bassin de rétention reçoit les eaux usées; aucune vidange n'a été effectuée depuis la construction du bassin en 2003.

L'ensemble des boues, lorsque vidangées, sont éliminées ; les boues sont transportées puis déposées dans une tranchée spéciale ou directement au LEMN.

La municipalité de Blanc-Sablon projette la construction d'une station à étangs aérés, ce qui permettrait la valorisation des boues.

### **Boues de fosses septiques**

Ni la MRC, ni les municipalités ne gèrent les boues de fosses septiques, de sorte que les vidanges sont effectuées à la demande des citoyens. Le territoire compte environ 900 fosses septiques correspondant au nombre de résidences non connectées à un réseau d'égout. À Bonne-Espérance et à Blanc-Sablon, un entrepreneur effectue les vidanges de chaque municipalité. Pour les autres villages, sans lien routier, il y a habituellement un entrepreneur de vidange des fosses par village. À La Tabatière, toutefois, les citoyens vident eux-mêmes leurs fosses, au besoin, en raison de la panne prolongée du camion de vidange.

La fréquence de vidange ne correspond pas forcément à celle prescrite par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées, soit aux deux ans pour les résidences permanentes. À Mutton Bay, par exemple, la vidange d'une fosse est effectuée en cas d'urgence seulement.

À l'instar des boues d'épuration, l'ensemble des boues de fosses septiques sont éliminées, soit dans une tranchée spéciale, soit au LEMN.

### **4.2.5 Gestion des encombrants et des résidus de CRD**

Ni la MRC ni les municipalités n'offrent de service de collecte des encombrants et des résidus de CRD. Pour cette raison, les citoyens doivent mettre leurs matières avec la collecte des déchets ou, lorsque possible, vont les porter à l'écocentre (La Romaine, Saint-Augustin). Autrement, c'est la responsabilité des citoyens de porter eux-mêmes leurs résidus de CRD au lieu d'enfouissement.

Généralement, les résidus de CRD sont déposés au LEMN où ils ne sont pas triés, à l'exception du bois; à Kegaska, un point de dépôt pour le bois a été aménagé. À Chevery, les encombrants et les résidus de CRD sont mélangés aux métaux au point de dépôt prévu à cette fin.

Quelques initiatives visant le recyclage de ces matières ont cependant été implantées, ou sont en cours d'implantation. Par exemple, les Innus d'Unamen Shipu vident le dépôt de ferraille (VHU, encombrants) de La Romaine. Cette dernière prévoit également que les résidus de CRD soient transportés par bateau pour assurer leur valorisation.

### **4.2.6 Programmes de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs**

Outre les points de dépôt associés aux services municipaux, il y a aussi les points de dépôt pour la récupération des RDD, notamment ceux visés par la responsabilité élargie des producteurs (REP). Le Tableau 17 présente la liste des points de dépôts pour chaque produit REP. Plusieurs municipalités ont récemment commencé à récupérer les piles, mais ne figurent présentement pas dans l'outil de recherche de points de dépôt d'Appel à Recycler dans ce territoire. Les piles récupérées sont envoyées par la poste à cet organisme dans des colis pré-payés.

Plusieurs municipalités font également la récupération des huiles usées par le biais de barils commandés à l'entreprise Phoenix Environmental. Cette dernière coordonne le transport maritime des huiles usées jusqu'à son centre accrédité par la SOGHU à Saint-Henri-de-Lévis.

Tableau 17: Points de dépôt des produits de la REP

Récupérateur	Ampoules	Peinture	Piles	Huiles, antigel et nettoyeurs à freins	Produits électroniques	Coordonnées
Postes Canada			X			2 rue Pontchartrain, Old Fort Bay, G0G 2G0 Tél: 418 379-2928
Postes Canada			X			11 rue Cove Sud, La Tabatière, G0G 1T0 Tél: 418 773-2518
Postes Canada			X			100 rue Whiteley, Rivière-Saint-Paul, G0G 2P0 Tél: 418 379-2040
Postes Canada			X			Mutton Bay, G0G 2C0 Tél: 418 773-2517
Postes Canada			X			Tête-à-la-Baleine, G0G 2W0 Tél: 418 242-2984
Postes Canada			X			200-29 Chemin Daylmer Sound, Chevery, G0G 1G0 Tél: 418 787-2317
Postes Canada			X			Harrington Harbour, G0G 1N0 Tél: 418-795-3162
Postes Canada			X			24 Chemin du Portage, Kegaska, G0G 1S0 Tél : 418-726-3926
Écocentre Unamen Shipu		X				90 rue du Large, La Romaine, G0G 1M0 Tél : 418 229-2917
Dépôt Saint-Augustin		X				100 Water Street, Saint-Augustin, G0G 2R0 Tél: 418 947-2404

Récupérateur	Ampoules	Peinture	Piles	Huiles, antigel et nettoyeurs à freins	Produits électro-niques	Coordonnées
Dépôt Blanc-Sablon	X	X			X	1153 boul. Dr. Camille-Marcoux, Blanc-Sablon, G0G 1W0 Tél : 418 461-2300
Municipalité de Saint-Augustin				X	X	101 rue du Boisé, Saint-Augustin, G0G 2R0 Tél : 418 947-2404 ext 22
Municipalité de Gros Mécatina				X		30 Route Mécatina, La Tabatière, G0G 1T0 Tél : 418 773-2263
Village de Tête-à-la-Baleine				X		100 avenue de l'Église, Tête-à-la-Baleine, G0G 2W0 Tél : 418 787-2244
Ville de Chevery				X		29 chemin d'Aylmer Sound, Chevery, G0G 1G0 Tél: 418 787-2244
Conseil des Innus d'Unamen Shipu				X	X	415 rue du Large, Unamen Shipu, G0G 1M0 Tél :418 229-2917
Village de Kegaska				X		66 chemin Jacques-Cartier, Kegaska, G0G 1S0 Tél : 418 787-2244
Écocentre de Pakua Shipu					X	23 rue Shipu, Saint-Augustin, G0G 2R0 Tél: 418 947-2253
Recycle-Chevery					X	Chevery, Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, G0G 1G0 Tél : 418 787-2244
Recycle Harrington Harbour					X	Harrington Harbour, Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, G0G 1N0 Tél : 418 787-2244

Récupérateur	Ampoules	Peinture	Piles	Huiles, antigel et nettoyeurs à freins	Produits électroniques	Coordonnées
Recycle Tête-à-la-Baleine					X	Tête-à-la-Baleine, Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, GOG 2W0 Tél : 418 787-2244
Recycle-Kegaska					X	Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent, GOG 1S0 Tél : 418 787-2244

#### 4.2.7 Autres programmes de gestion

##### Réduction à la source

Plusieurs initiatives visant la réduction à la source des matières résiduelles ont été répertoriées sur le territoire de la MRC. Elles sont détaillées dans le Tableau 18.

Tableau 18: Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI

Acteurs	Description de l'initiative	Réduction estimée des quantités éliminées
Municipalité de Saint-Augustin	Le centre de récupération et de don de vêtements, « FreeStore », vise à favoriser le réemploi de textiles (Saint-Augustin). Il est fréquenté par les habitants de Saint-Augustin et de Pakua Shipu.	n/d
Élèves de l'école et citoyens de Chevery	Collecte et tri de vêtements usagés, puis transport jusqu'à Rimouski par Desgagnés	32 palettes en 2019
Citoyens de l'ensemble de la MRC	Vente d'articles usagés par le biais du site MarketPlace (Facebook)	n/d
MCNGSL	Distribution de composteurs domestiques à Chevery (80% des résidences)	n/d

## 4.3 SYNTHÈSE DES COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES EN 2019

La synthèse vise à donner un aperçu des coûts assumés par les municipalités pour leurs activités de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles. Il s'agit, d'une part, de la collecte et du transport des déchets ainsi que de la gestion des lieux d'enfouissement. D'autre part, plusieurs municipalités ont défrayé des montants pour la gestion des points de dépôt des matières recyclables de la collecte sélective, ainsi que pour leur transport et leur traitement.

Cet aperçu doit être interprété avec prudence, car les conditions de collecte, de transport et de gestion des lieux d'enfouissement peuvent varier grandement d'un village à l'autre. Par exemple, la collecte est effectuée à l'aide d'une camionnette dans la plupart des villages, tandis qu'une municipalité utilise un camion compacteur.

Quant aux coûts d'élimination, il n'y a pas de facturation lors de l'admission des déchets au LEMN, ni de redevance à l'élimination applicable. Ainsi, les coûts d'élimination se résument, pour les municipalités, aux coûts des travaux effectués pour assurer l'entretien du lieu d'enfouissement (machinerie et main-d'œuvre). De plus, la donnée concernant les coûts de gestion du lieu d'enfouissement est manquante pour l'un des villages; ainsi, des moyennes pondérées ont été établies pour les totaux concernés dans le Tableau 19.

Les résidus de CRD ne font pas partie des déchets collectés. En effet, les citoyens doivent porter eux-mêmes leurs résidus de CRD au LEMN. Aucun coût n'est donc associé à la collecte de cette matière.

Quant aux matières recyclables, même si environ la moitié des villages et des municipalités ont des points d'apport volontaire, seuls deux villages de la MCNGSL et une municipalité étaient en mesure de fournir les coûts et des quantités. Il s'agit en fait des coûts de gestion des points de dépôt et du transport maritime et terrestre, car le tri et le conditionnement des matières recyclables étaient sans frais. Le transporteur maritime a également fourni des précisions à cet effet.

Les coûts de gestion des matières recyclables diffèrent de ceux affichés par RECYC-QUÉBEC en vertu du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, car la MCNGSL n'a pas déclaré l'ensemble de ses coûts. De plus, une municipalité ayant des points d'apport volontaire n'a pas été en mesure de compléter le processus auprès de RECYC-QUÉBEC : ainsi, elle n'a reçu aucune compensation en 2019.

L'Annexe 3 présente le détails des coûts de gestion des déchets et des matières recyclables par municipalité.

Tableau 19 : Synthèse des coûts de collecte, de transport et de gestion des LEMN (2019)

Résidentiel et ICI assimilables	Coût global (\$)	Tonnes	Coût/tonne (\$)	Coût/u.o. (\$)	Coût/habitant (\$)
Collecte et transport des déchets	374 506 \$	2 041 t	184 \$	196 \$	106 \$
Gestion du LEMN*	63 835 \$	2 041 t	31 \$	33 \$	18 \$
<b>Total : Déchets*</b>	<b>438 341 \$</b>	<b>2 041 t</b>	<b>215 \$</b>	<b>230 \$</b>	<b>124 \$</b>
Gestion des points de dépôt de matières recyclables**	2 194	34 t	65	1,9	1,1
Transport maritime, tri et conditionnement**	50 000	34 t	1 471	46	25
<b>TOTAL – Matières recyclables</b>	<b>62 194</b>	<b>34 t</b>	<b>1 535</b>	<b>48</b>	<b>26</b>

\* Moyenne pondérée : il manque les coûts du village de Kegaska.

\*\* Chevery, Harrington Harbour et Blanc-Sablon seulement.



## 5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique d'examiner les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'Annexe 4.

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, ont été utilisés pour réaliser cet inventaire. L'année de référence choisie est 2019. Les explications méthodologiques et les sources utilisées sont résumées à la Section 5.5 et au Tableau 27.

### 5.1 BILAN GLOBAL DE L'INVENTAIRE

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD.

#### 5.1.1 Portrait de 2019

Le Tableau 20 et la Figure 3 montrent la répartition équilibrée de la génération des matières entre le secteur résidentiel et celui des ICI sur le territoire de la MRC. En effet, ces secteurs représentent respectivement 42 % et 43 % du tonnage total généré (recyclé ou éliminé). En outre, il est possible d'observer que les quantités récupérées sont peu significatives. Ainsi, seulement 24 % des matières du secteur résidentiel sont récupérées, tandis qu'il n'est pas possible d'obtenir de l'information sur la quantité récupérée par le secteur des ICI; cette proportion est donc établie à 0 %. Pour le secteur des CRD, il est estimé qu'environ 8 % des matières sont récupérées.

Tableau 20 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2019)

SECTEUR	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	335 t	1 106 t	1 441 t	23 %	321
ICI	0 t	1 398 t	1 399 t	0 %	388
CRD	38 t	450 t	488 t	8 %	130
<b>TOTAL</b>	<b>373 t</b>	<b>2 886 t</b>	<b>3 259 t</b>	<b>11 %</b>	<b>839</b>

La Figure 3 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, représente 42 % du tonnage des matières générées. Les municipalités peuvent également influencer sur les ICI qui sont incorporés aux collectes municipales.

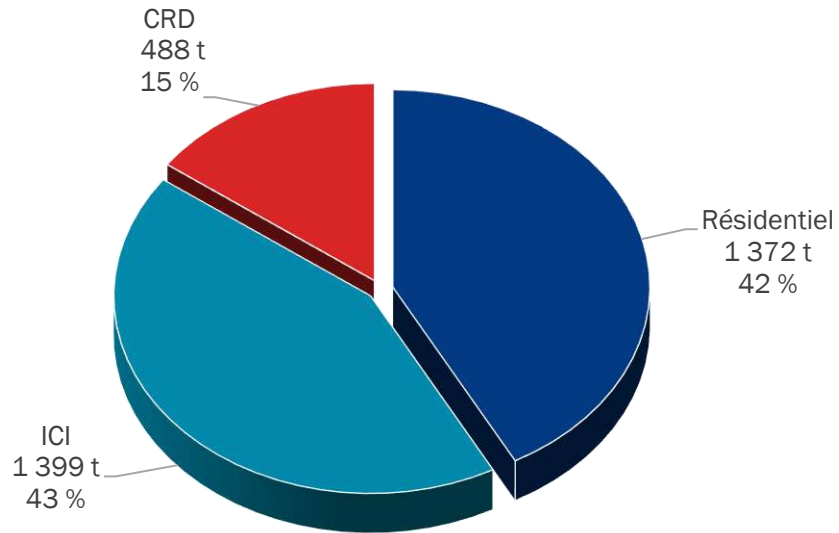


Figure 3 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC (2019)

Le Tableau 21 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération ou de valorisation global de 11 % en 2019. Par ailleurs, bien qu’une proportion de résidus domestiques dangereux (RDD) soit récupérée, cette quantité n’est pas connue.

Il faut prendre note que la performance en récupération est renforcée par les quantités de VHU et d’encombrants métalliques estimées par l’outil. Ces matières sont entreposées en attendant leur récupération, entre autres par le biais du programme de REP pour les appareils de réfrigération et les électroménagers. Cependant, il importe de préciser que ces matières n’ont pas été recyclées en 2019; elles sont plutôt entreposées en vue d’une future mise en valeur.

Tableau 21 : Bilan global de l’inventaire des matières résiduelles de la MRC (2019)

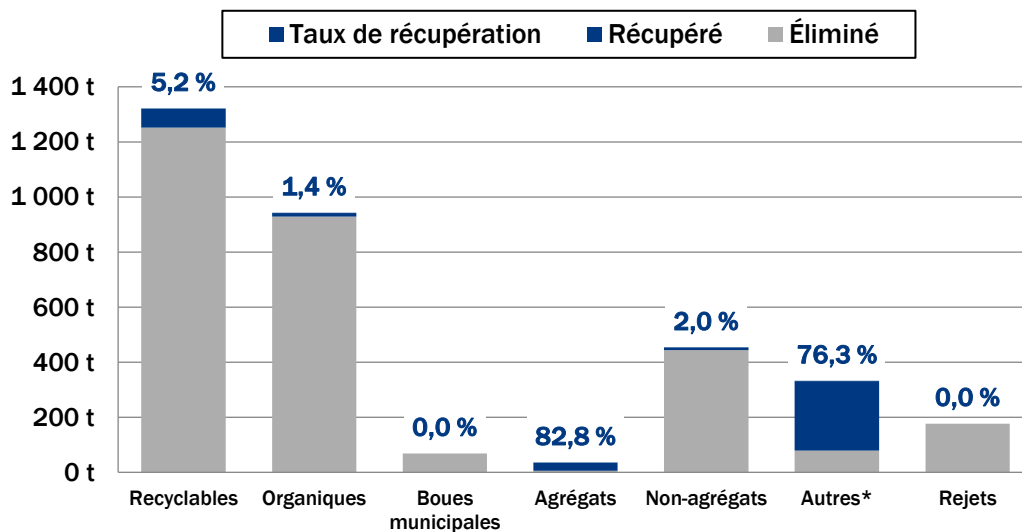
CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Papier et Carton	47 t	738 t	784 t	6 %
Métal	3 t	99 t	102 t	3 %
Plastique	7 t	277 t	284 t	3 %
Verre	12 t	138 t	150 t	8 %
<b>TOTAL recyclables</b>	<b>69 t</b>	<b>1 252 t</b>	<b>1 321 t</b>	<b>5 %</b>
Résidus de transformation industrielle	0 t	0 t	0 t	76 %
Résidus verts	3 t	199 t	202 t	2 %
Résidus alimentaires	9 t	496 t	505 t	2 %
Autres résidus organiques	0 t	234 t	234 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>13 t</b>	<b>929 t</b>	<b>942 t</b>	<b>1 %</b>

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Agrégats	29 t	6 t	35 t	83 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	9 t	444 t	453 t	2 %
<b>TOTAL résidus CRD</b>	<b>38 t</b>	<b>450 t</b>	<b>488 t</b>	<b>8 %</b>
RDD	n/d	21 t	21 t	0 %
Encombrants	70 t*	27 t	97 t	72 %
Autres résidus	183 t*	207 t	391 t	47 %
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>373 t</b>	<b>2 886 t</b>	<b>3 259 t</b>	<b>11 %</b>
Boues municipales	0 t mh	68 t mh	68 t mh	0 %
<b>TOTAL (avec boues)</b>	<b>373 t</b>	<b>2 954 t</b>	<b>3 328 t</b>	<b>11 %</b>

\* Une quantité importante de ces matières n'a pas été récupérée en 2019, mais a été entreposée en vue d'une récupération future.

La \* Une quantité importante de ces matières n'a pas été mise en valeur en 2019, mais a été collectée et entreposée en vue d'une récupération future.

Figure 4 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières.



\* Une quantité importante de ces matières n'a pas été mise en valeur en 2019, mais a été collectée et entreposée en vue d'une récupération future.

Figure 4 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées

## 5.1.2 Comparaison avec les objectifs du plan d'action 2019-2024

L'élaboration d'un premier PGMR doit permettre de brosser un portrait de la situation en gestion des matières résiduelles de la MRC. Dès lors, il est possible de comparer au Tableau 22 ce portrait avec les cibles de performance établies par Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR.

Tableau 22 : Taux de mise en valeur global de la MRC en 2019 par rapport aux objectifs provinciaux

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024 POUR L'ANNÉE 2023	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	75 %	5 %
Matière organique	60 %	1 %
Boues municipales	60 %	0 %
Résidus de CRD	70 %	8 %
<i>Béton, brique, asphalte (agrégats)</i>	<i>70%</i>	<i>83 %</i>
<i>Cypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	<i>70%</i>	<i>2 %</i>

Bien que l'écart entre les cibles gouvernementales et la performance soit significatif, il faut tenir compte de l'accès limité des citoyens et des ICI à des services de gestion des matières résiduelles en raison, entre autres, de l'éloignement de la MRC par rapport aux installations de traitement. Le plan d'action de ce premier PGMR vise justement à atténuer les contraintes qui nuisent à la récupération des matières résiduelles en milieu nordique.

Il faut rappeler que les données concernant les matières récupérées et éliminées reposent sur des estimations basées sur les données approximatives de collecte ainsi que sur l'Outil d'inventaire des matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC; il est donc possible que des données plus fiables, lorsqu'elles seront disponibles, nous présentent un portrait différent.

## 5.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel relève de la gestion des municipalités. Puisqu'aucune pesée des déchets n'est effectuée à l'entrée des LEMN, les données reposent sur des estimations du volume de déchets contenus par camion (habituellement sans compactage), de la fréquence de collecte et du nombre de chargements portés au lieu d'enfouissement par collecte. Le facteur de conversion de RECYC-QUÉBEC est alors utilisé pour changer un volume de déchets en tonnage. En somme, les quantités de déchets demeurent approximatives et, pour certaines matières, estimées à partir de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

### 5.2.1 Résultats de l'inventaire

Le Tableau 23 présente la composition des matières du secteur résidentiel. De façon globale, les ménages de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ont valorisé 24 % de leurs matières en 2019. Ce taux de récupération baisse à 23 % lorsqu'on comptabilise les boues municipales qui sont entièrement éliminées à l'enfouissement.

L'information concernant la quantité de RDD récupérés par les écocentres n'est pas disponible. Par ailleurs, il faut noter que les quantités de boues municipales de stations d'épuration ou de fosses septiques sont établies en tonnes de matière humide (t mh) à 20% de siccité.

Tableau 23 : Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	47 t	158 t	204 t	23 %
Métal (incluant consigne)	3 t	32 t	35 t	8 %
Plastique (incluant consigne)	7 t	105 t	113 t	6 %
Verre (incluant consigne)	12 t	77 t	89 t	14 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>69 t</b>	<b>372 t</b>	<b>441 t</b>	<b>16 %</b>
Résidus verts	3 t	161 t	164 t	2 %
Résidus alimentaires	9 t	229 t	238 t	4 %
Autres résidus organiques	0 t	179 t	179 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>13 t</b>	<b>568 t</b>	<b>581 t</b>	<b>2 %</b>
Véhicules hors d'usage*	161 t	0 t	161 t	100 %
Textiles	22 t	30 t	53 t	42 %
Rejets centre de tri	0 t	10 t	10 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	0 t	0 t	S.O.
Résidus domestiques dangereux (RDD)	n/d	21 t	21 t	0 %
Encombrants métalliques*	70 t	13 t	83 t	84 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	14 t	14 t	0 %

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Résidus ultimes	0 t	0 t	0 t	S.O.
Balayures de rue	0 t	8 t	8 t	0 %
<b>SOUS-TOTAL (sans boues)</b>	<b>335 t</b>	<b>1 038 t</b>	<b>1 372 t</b>	<b>24 %</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 tmh	4 tmh	4 tmh	0 %
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 tmh	0 tmh	0 tmh	S.O.
Boues de fosses septiques (BFS)	0 tmh	64 tmh	64 tmh	0 %
<b>TOTAL boues</b>	<b>0 tmh</b>	<b>68 tmh</b>	<b>68 tmh</b>	<b>0 %</b>
<b>GRAND-TOTAL (avec boues)</b>	<b>335 tmh</b>	<b>1 106 tmh</b>	<b>1 441 tmh</b>	<b>23 %</b>

\* Une quantité importante de ces matières n'a pas été récupérée en 2019, mais plutôt entreposée pour une future récupération.

La Figure 5, ci-dessous, montre les catégories de matières générées les plus significatives pour le secteur résidentiel, comme les matières organiques et les matières recyclables.

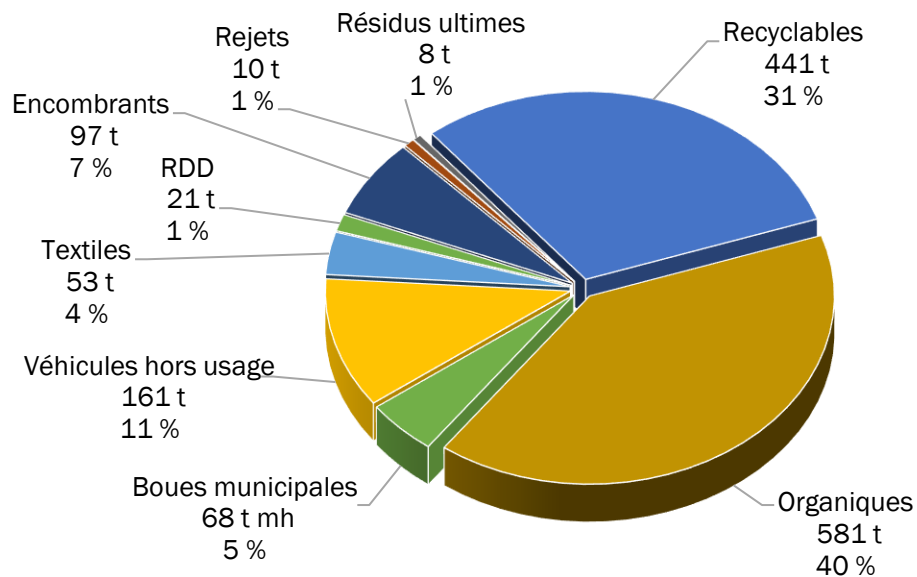


Figure 5: Composition des matières résiduelles générées

De plus, le Tableau 24 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières dont la gestion est faite par des organismes spécifiques au Québec. Leur intégration dans le PGMR est

facultative, car elles ne relèvent pas de la gestion municipale : ce sont les pneus usés et les contenants consignés.

Tableau 24 : Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Pneus</b>	<b>7 t</b>	<b>0 t</b>	<b>7 t</b>	<b>100 %</b>
<b>Contenants consignés</b>	<b>17 t</b>	<b>10 t</b>	<b>27 t</b>	<b>64 %</b>
Aluminium	7 t	3 t	10 t	70 %
Plastique	2 t	1 t	3 t	65 %
Verre	8 t	6 t	14 t	59 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 6 montre des taux de récupération un peu plus élevés pour le papier et le carton. Toutefois, le taux global de récupération des matières recyclables, par le secteur résidentiel, demeure bien inférieur à la cible du Plan d'action 2019-2024 fixée à 75 % d'ici 2023.

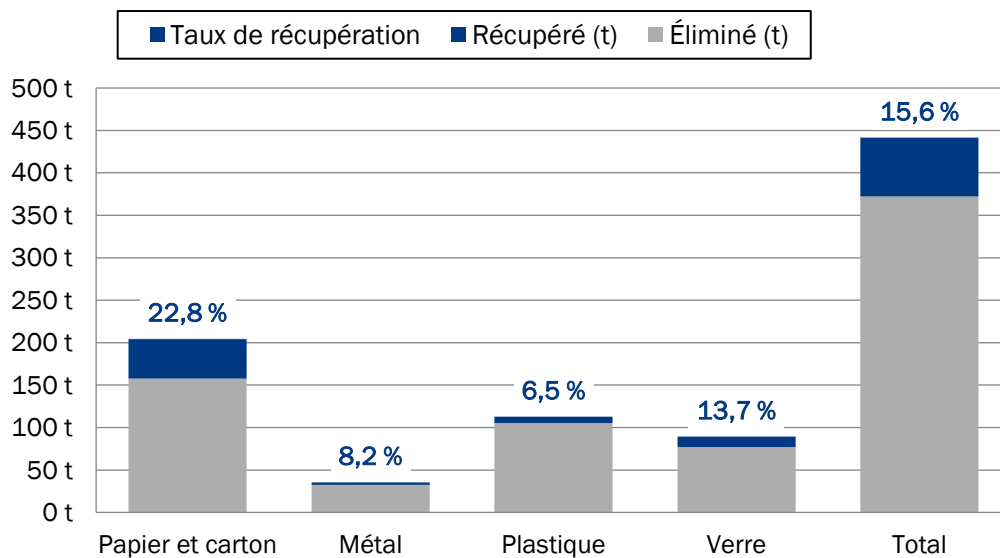


Figure 6 : Répartition des matières recyclables générées et leur taux de récupération

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières récupérées par l'apport volontaire des résidus verts et le compostage domestique. La performance de l'année 2019, illustrée par la Figure 7, pourrait s'améliorer avec la mise en place de différents modes de récupération des matières organiques prévus par le plan d'action de ce PGMR.

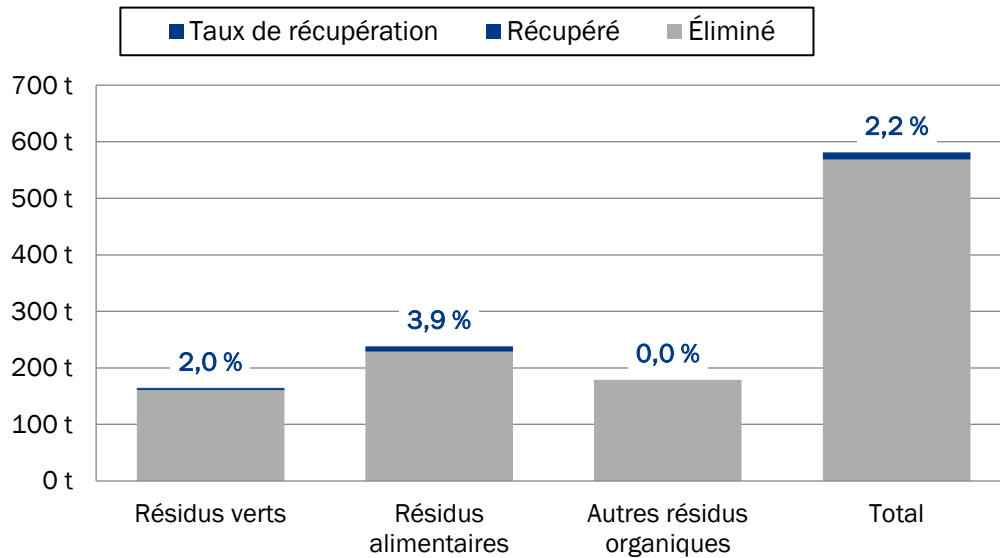


Figure 7 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration et celles des fosses septiques, leur recyclage n'est pas encore amorcé. Comme l'illustre la Figure 8, les boues des stations de traitement et des fosses septiques ne sont pas valorisées. L'ensemble des boues sont mesurées en tonnes de matière humide (t mh) à 20% de siccité.

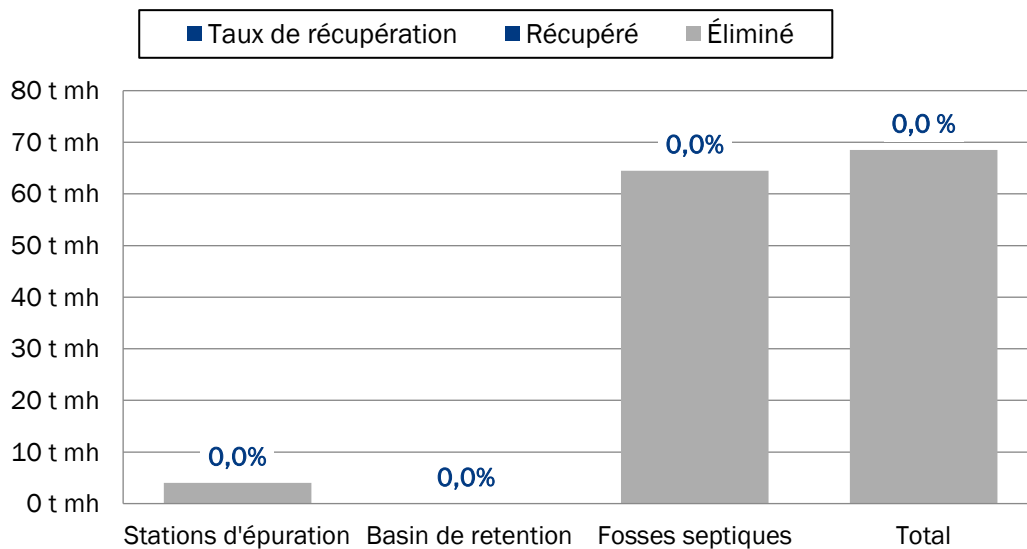


Figure 8 : Répartition des boues municipales



Pour l'ensemble des matières, la performance du secteur résidentiel se trouve en-deçà des objectifs de récupération, car elle se situe à 24 % (23 % lorsque les boues municipales sont incluses).

## 5.3 SECTEUR ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 43 % de l'ensemble des matières. Il s'agit donc d'un secteur très important, car il génère la même quantité de matières que le secteur résidentiel. Dans le cas de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, ces matières sont en grande partie intégrées aux collectes municipales. Ainsi, les municipalités ont un plus grand contrôle sur leur gestion.

Les grands ICI qui ont leur propre système de collecte des déchets sont principalement des usines de transformation du poisson. En vertu d'autorisations émises par Pêches et Océans Canada, ces usines immergent chaque année des quantités fixes de résidus de poisson en mer. Ces quantités ne sont pas comptabilisées dans l'inventaire du PGMR.

Comme il n'y a que peu de données concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC. Comme des collectes pour les matières recyclables et organiques ne sont pas offertes par les municipalités, ni effectuées par les ICI ayant des contrats privés, les quantités récupérées sont établies à zéro. Il est toutefois possible qu'une partie de ces matières soient récupérées par des dépôts municipaux ou par des composteurs domestiques.

Le Tableau 25 présente, dans le détail, les quantités estimées pour chaque type de matières.

Tableau 25 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	0 t	580 t	580 t	0 %
Métal	0 t	67 t	67 t	0 %
Plastique	0 t	171 t	171 t	0 %
Verre	0 t	61 t	61 t	0 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>0 t</b>	<b>880 t</b>	<b>880 t</b>	<b>0 %</b>
Industries de transformation agroalimentaire	0 t	0 t	0 t	s/o
Résidus verts	0 t	38 t	38 t	0 %
Résidus alimentaires	0 t	267 t	267 t	0 %
Autres résidus organiques	0 t	55 t	55 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>0 t</b>	<b>361 t</b>	<b>361 t</b>	<b>0 %</b>
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	0 t	0 t	s/o
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t	s/o

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	0 t	111 t	111 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	47 t	47 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>0 t</b>	<b>1 398 t</b>	<b>1 399 t</b>	<b>0 %</b>

La Figure 9 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. À cet égard, les matières recyclables dominent à 63 %.

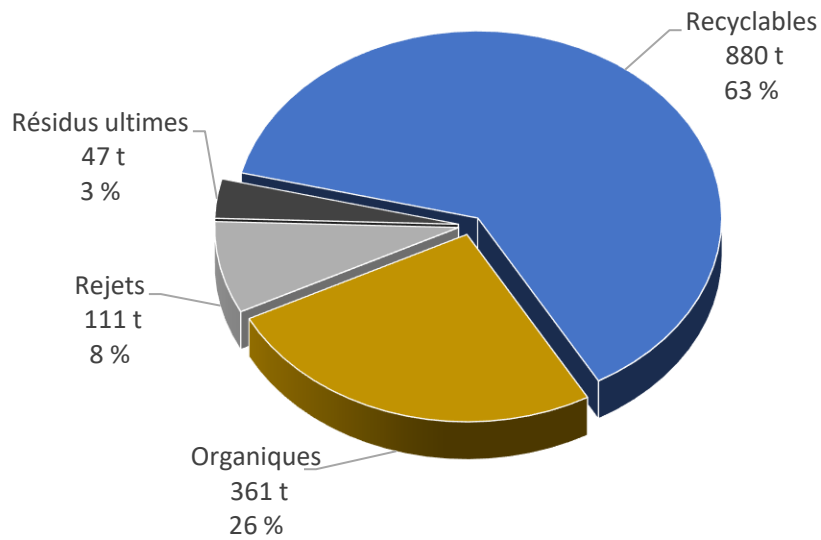


Figure 9: Composition des matières résiduelles générées par le secteur ICI

Les estimations de l'Outil d'inventaire, compte tenu de l'absence de collectes pour les matières recyclables et les matières organiques, indiquent un taux nul de récupération des ICI pour l'année 2019. Ces estimations ne tiennent pas compte de possibles initiatives non documentées de récupération par certains ICI. La Figure 10 illustre cette situation.

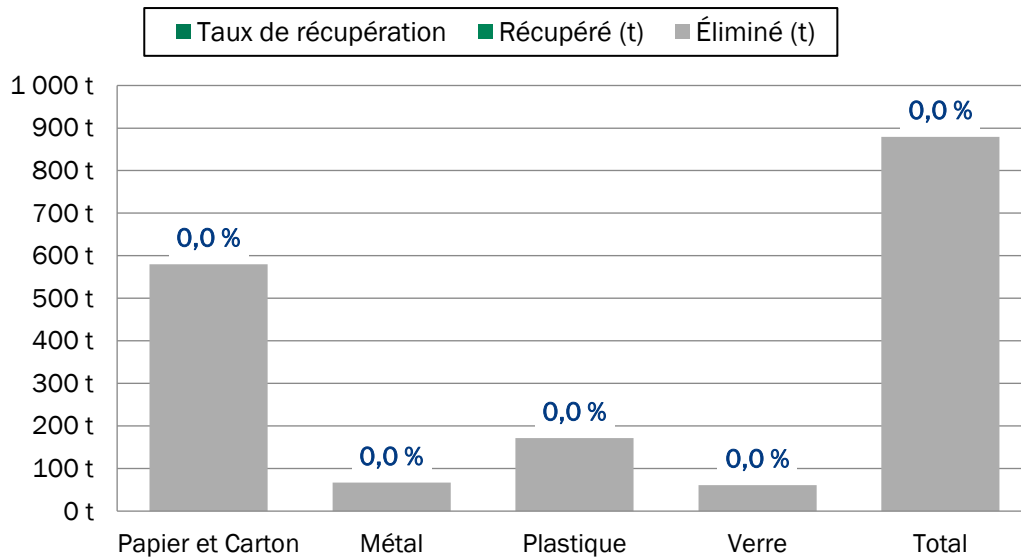


Figure 10 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l’Outil d’inventaire attribue une performance exemplaire à l’industrie agroalimentaire. Toutefois, la quantité générée par ce secteur sur le territoire de la MRC serait très faible. Pour les autres ICI, toutefois, le taux de récupération des matières organiques est, comme pour les matières recyclables, nul. Quelques initiatives de récupération de la matière organique, par des ICI, pourraient avoir eu lieu, en 2019, mais n’étaient pas connues au moment de rédiger ce PGMR.

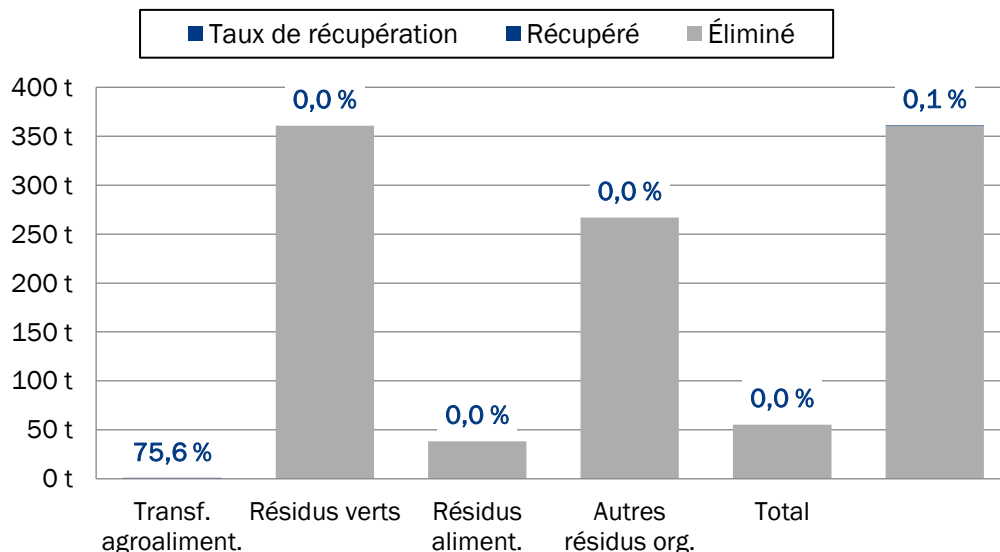


Figure 11 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

## 5.4 SECTEUR CRD

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) comprend l'ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d'une part d'agrégats, notamment la brique, le béton et l'asphalte. D'autres part, l'ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d'asphalte, composent les non-agrégats.

Peu de données réelles sont disponibles, donc la quantité de CRD généré a été en partie estimée par l'Outil d'inventaire à partir du nombre de permis de construction et de rénovation émis par les municipalités. Cependant, étant donné la situation géographique de la région, les quantités de résidus de CRD récupérés et éliminés ont été estimés avec l'utilisation de l'étude du MDDELCC sur la gestion des matières résiduelles en territoire nordique en 2014.

Le Tableau 26 montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés par la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

Tableau 26 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Agrégats</b>	<b>29 t</b>	<b>6 t</b>	<b>35 t</b>	<b>83 %</b>
<b>Non-agrégats</b>	<b>9 t</b>	<b>444 t</b>	<b>453 t</b>	<b>2 %</b>
Bois de construction	9 t	303 t	312 t	3 %
Gypse	0 t	51 t	51 t	0 %
Bardeaux d'asphalte	0 t	46 t	47 t	0 %
Autres	0 t	43 t	43 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>38 t</b>	<b>450 t</b>	<b>488 t</b>	<b>8 %</b>

La Figure 12 illustre l'importance des non-agrégats dans le tonnage de résidus de CRD, étant donné les caractéristiques de la région. En effet, la brique, le béton et l'asphalte se retrouvent peu dans les travaux de construction de routes ou de bâtiments sur le territoire de la MRC. Ainsi, leur incidence est mineure sur les taux de récupération globaux, malgré le fait qu'il s'agit de matières facilement recyclables.

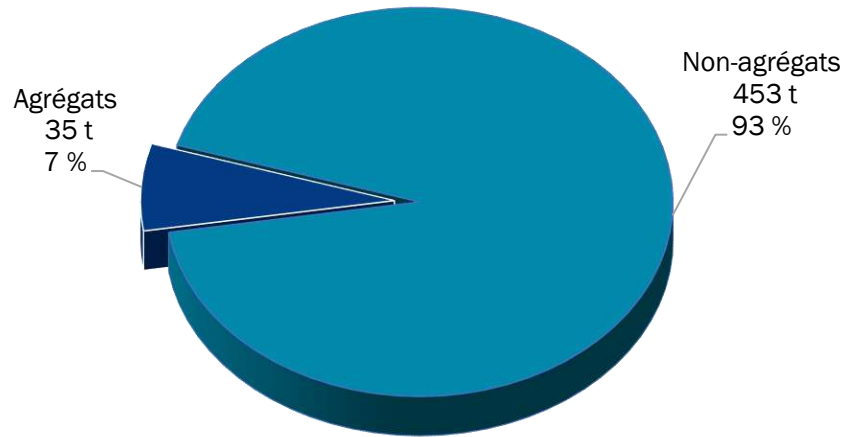


Figure 12 : Composition des matières générées par le secteur CRD

La Figure 13 démontre le contraste entre les taux de recyclage des agrégats et celui des autres résidus de CRD. D'après l'Outil d'inventaire et l'étude du MDDELCC, la récupération du gypse et des bardeaux d'asphalte, par exemple, ne dépasse guère 1 % du gisement. Il est à noter, toutefois, qu'il y a des équipements pour la récupération et la mise en valeur locale des bardeaux d'asphalte dans la région. Il est donc possible que leur taux de mise en valeur soit plus important que ne l'indiquent les estimations pour l'année 2019.

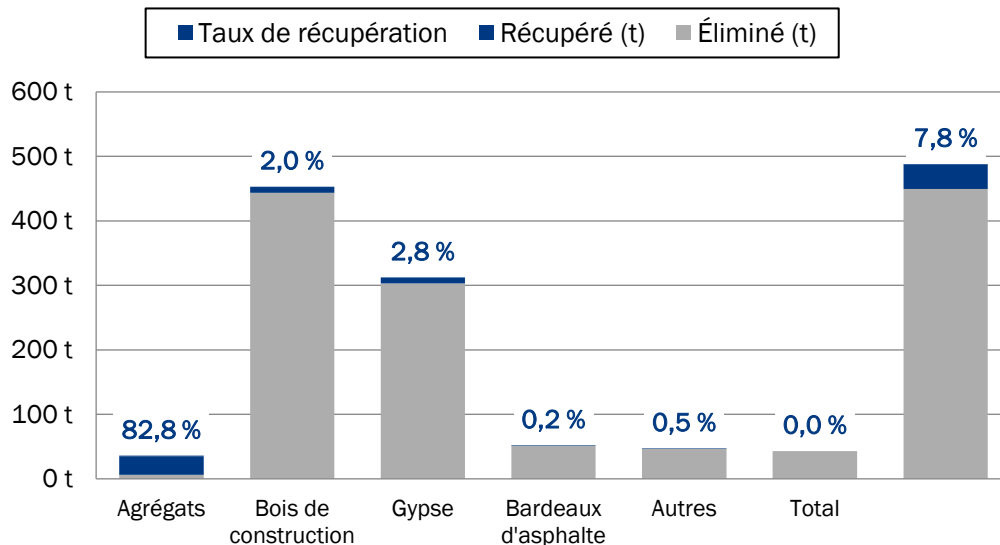


Figure 13 : Taux de récupération des divers résidus CRD

L'un de défis à relever, dans le cadre du plan d'action de ce premier PGMR, consistera à développer une meilleure connaissance des quantités générées, récupérées et éliminées par le secteur de la CRD.

## 5.5 ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉCISIONS

Autant que possible, l'élaboration de l'inventaire est fondée sur les données fournies par les municipalités, la MRC, les écocentres, les centres de tri et d'autres organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles dans la région. Cependant, des informations exactes sur les quantités collectées, autant pour les déchets que pour les matières recyclables, ne sont pas disponibles: des estimations ont dû être réalisées pour tous les secteurs afin de déterminer les quantités éliminées et récupérées.

C'est ainsi que l'inventaire du secteur résidentiel est fondé principalement sur des estimations tirées des volumes fournis par les municipalités, comme la fréquence de collecte et la capacité des camions de collecte. Pour ce qui est des ICI et des résidus de CRD, les quantités estimées reposent essentiellement sur l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Cet Outil est basé sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s'agit entre autres de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d'études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l'Outil en fonction de l'importance des différents secteurs économiques dans une MRC. L'Outil estime, par exemple, que la génération et la récupération des textiles de la MRC seront comparables à celles de l'ensemble du Québec.

Le Tableau 27 indique les principales sources d'information utilisées pour confectionner l'inventaire des matières résiduelles.

Tableau 27 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées en 2019

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données des collectes municipales (en l'absence de bons de pesées, une estimation a été faite à partir de la fréquence de collecte, du volume estimé par collecte et des facteurs de conversion pour la matière visée).</li> <li>Données des écocentres (partiellement accessibles)</li> <li>Bouffard, Rimouski : taux de rejets du centre de tri pour 2019</li> <li>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil)</li> <li>Données des municipalités sur les quantités de matières générées, des u.o. résidentielles, du nombre de composteurs domestiques présents sur leur territoire, de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées</li> <li>RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, 2020.</li> </ul>

SECTEUR	SOURCES
ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>• Statistique Canada. Emploi selon l'industrie</li> <li>• Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013</li> <li>• Emploi Québec – Répertoire d'entreprises</li> <li>• RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec</li> <li>• Bouffard, Rimouski : taux de rejets du centre de tri pour 2019</li> </ul>
CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>• MDDELCC, 2014, Gestion des matières résiduelles en territoire nordique : Portrait de la situation.</li> <li>• Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques.</li> </ul>

## 6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial consiste à identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces visant la GMR de la MRC du Golfe du Saint-Laurent. Cet exercice est mené en tenant compte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).

### 6.1 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX DE LA PQGMR

Les grandes orientations et les objectifs en matière de gestion des matières résiduelles sont énoncés par la PQGMR et son plan d'action 2019-2024. L'objectif fondamental de la Politique est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime, c'est-à-dire une matière pour laquelle aucune valorisation n'est possible. Pour ce faire, la PQGMR annonce les orientations suivantes :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024, et dont l'atteinte est prévue en 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

À ces objectifs s'ajoutent ceux de la SVMO :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025;
- Recycler 70 % des matières organiques d'ici 2030.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC.



## 6.2 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX DE LA MRC

Certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération avant d'élaborer les mesures du plan d'action. Il s'agit des enjeux de la MRC, soulevés grâce au portrait du territoire et à l'inventaire des matières résiduelles.

### 6.2.1 Constats sur le territoire de la MRC

La description du système actuel de gestion des matières résiduelles permet d'établir un état des lieux, mais aussi des éléments à bonifier en GMR dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

#### Analyse FFOM

Le portrait réalisé de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autre part, les opportunités et les menaces touchant le système actuel de gestion des matières résiduelles. Cet exercice constitue une étape préalable à l'élaboration des mesures à intégrer dans le plan d'action du PGMR.

Le Tableau 28 résume, pour la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

Tableau 28: Forces et faiblesses de la gestion actuelles des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de points de dépôt de matières recyclables et de produits REP dans plusieurs villages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de lien routier avec le reste du Québec (à l'exception d'un village)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaboration du transporteur maritime Desgagnés pour rapporter les matières recyclables ou produits REP jusqu'au quai de Rimouski</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficultés d'accès au LEMN en hiver pour plusieurs villages (VTT ou motoneige seulement)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiatives citoyennes de compostage domestiques et de récupération des textiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défis de conformité pour certains LEMN (ex. : clôtures, barrières, signalisation)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Implantation d'écocentres à Saint-Augustin et Unamen Shipu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune gestion des vidanges de fosses septiques par la MRC, ni les municipalités</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Initiatives de réemploi, notamment le « Free Store » de Saint-Augustin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de dépotoirs clandestins, de cimetières d'automobiles, etc.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour Bonne-Espérance et Blanc-Sablon, accès à des services de récupération au Labrador</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service inégal de remboursement de la consigne selon les municipalités et les villages</li> </ul>

FORCES	FAIBLESSES
	<ul style="list-style-type: none"> <li>En l'absence de pesées, connaissance approximative seulement des quantités de déchets collectés</li> </ul>

Le Tableau 29 présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer de manière positive ou négative les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

Tableau 29: Opportunités et menaces touchant le système actuel de GMR

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité d'amélioration des services de GMR avec le prolongement de la route 138 (réduction des coûts de transport)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'ours perturbant les activités de compostage domestique ou de gestion des LEMN</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation de la collecte sélective et REP sur les matières recyclables au Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût élevé de la construction d'infrastructures en régions éloignées (LET, écocentres, etc.)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle REP sur les électroménagers</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programmes de soutien à la GMR à l'échelle du Québec ou spécifiques aux milieux nordiques et isolés</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Vision de gestion intégrée des matières résiduelles dans le SAD de la MRC</li> </ul>	

La prise en compte de la situation de gestion des matières résiduelles d'une MRC implique de considérer également les besoins en élimination des déchets à long terme d'un territoire.

### 6.2.2 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit comprendre, pour la durée de son application, une estimation des besoins actuels et futurs en élimination de la MRC. En 2019, les trois secteurs (résidentiel, ICI et résidus de CRD) ont éliminé environ 3 000 tonnes de déchets. L'ensemble des déchets de la MRC sont éliminés dans les lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) des villages ou des municipalités de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

La capacité d'enfouissement résiduelle est variable, selon les villages ou les municipalités. Dans certains cas, le LEMN peut encore recevoir des déchets pendant de plusieurs années. Pour d'autres, la capacité du site est atteinte et la municipalité doit envisager un agrandissement. De façon générale, la planification de l'enfouissement est faite à court ou moyen terme. À cet égard, les municipalités pourraient avoir un intérêt à établir une planification à long terme, peut-être grâce à la MRC et ce premier PGMR, de façon à réduire les coûts annuels associés.

Cette planification peut intégrer deux volets :

- **Desserte régionale** : l'absence de lien routier impose des contraintes importantes à la possibilité, pour les villages ou les municipalités, de se regrouper pour l'utilisation d'un site d'enfouissement commun afin de bénéficier d'économies d'échelle. Néanmoins, les villages reliés par la route, comme c'est le cas à Bonne-Espérance et Blanc-Sablon, pourraient partager le même LEMN. Pour le village de Harrington Harbour, situé sur une île, la possibilité d'utiliser le LEMN de Chevery a également été évoquée, étant donné le transport obligatoire, de toute manière, des déchets jusqu'à une île voisine par barge;
- **Optimisation du site d'enfouissement** : les LEMN comme ceux utilisés dans la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent sont pratiques et peuvent être établis à faible coût. Toutefois, la mince couche les séparant de l'eau souterraine (minimum 30 cm, d'après le REIMR) et le brûlage hebdomadaire en été peuvent engendrer des effets néfastes sur l'environnement et la santé humaine. En comparaison, les lieux d'enfouissement en tranchées (LEET), bien qu'ils ne soient pas imperméables, offrent une meilleure protection. En effet, la couche de sol les séparant de l'eau souterraine doit avoir au moins un mètre d'épaisseur. De plus, le brûlage y est interdit, car c'est plutôt le recouvrement hebdomadaire qui est exigé durant la période estivale.

Deux facteurs viendront atténuer les besoins en élimination de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent au cours des prochaines années. D'abord, l'ISQ prévoit une baisse de la population de la MRC de l'ordre de 16 % entre 2021 et 2041 (en incluant les communautés d'Unamen Shipu et de Pakua Shipu – voir l'[ANNEXE 2](#)) : une diminution proportionnelle des quantités à éliminer peut donc être attendue. De plus, la mise en œuvre des programmes de récupération et les mesures prévues dans le plan d'action 2024-2030 de ce PGMR permettront de réduire de façon significative la quantité de matières éliminées sur le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. De cette façon, la MRC et ses municipalités pourront s'approcher de l'objectif consistant à n'éliminer que les résidus ultimes.

### 6.2.3 Droit de regard

Le territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent ne compte pas de lieu d'élimination acceptant des matières résiduelles de l'extérieur du territoire. De plus, il apparaît improbable qu'un tel site d'enfouissement soit construit, étant donné que la majorité des MRC de la région ont l'obligation, en vertu du REIMR, d'éliminer leurs déchets dans un lieu d'enfouissement technique (LET). Or, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent est dépourvue de LET. C'est pourquoi la MRC n'exerce pas son droit de regard, c'est-à-dire son droit de limiter ou d'interdire l'élimination de matières résiduelles de l'extérieur de son territoire.

## 6.3 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC

Cette section présente les principales orientations pour la MRC en vue d'une meilleure GMR. Les objectifs spécifiques à chaque orientation sont également détaillés.

### 6.3.1 Bilan des résultats de la MRC (année 2019)

Le Tableau 30 présente les résultats atteints par la MRC en 2019 comparés aux cibles visées d'ici 2023 par le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR.

Tableau 30: Résultats de la MRC comparés aux cibles des plans d'action

MATIÈRES VISÉES	PERFORMANCE DE LA MRC EN 2019	CIBLES DU PLAN D'ACTION 2019-2024 POUR 2023
Quantité maximale éliminée Kg/habitant/an	838 kg	525 kg
Recyclage des matières recyclables	5%	75%
Recyclage des matières organiques (incluant les boues)	1%	60%
Récupération des résidus de CRD	8%	70%
CRD (sans agrégats)	2%	70%

En ce qui concerne la SVMO, la MRC demeure loin de l'objectif de récupérer 70% des matières organiques d'ici 2030. Par ailleurs, la gestion des matières organiques sur l'ensemble du territoire municipal, entre autres par le compostage domestique et communautaire, demeure peu répandue. Ainsi, il est peu probable que la MRC atteigne 100% de gestion des matières organiques de son territoire d'ici 2025.

### 6.3.2 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. Ils visent à multiplier les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilité. Le Tableau 31 présente ce volet du plan d'action du PGMR.

Tableau 31 : Orientations et objectifs du plan d'action du PGMR proposé

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1- Améliorer la gouvernance de la gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déléguer des compétences à la MRC concernant des enjeux régionaux</li> <li>• Améliorer l'encadrement des pratiques en GMR sur tout le territoire</li> </ul>
2- Améliorer les connaissances des gisements de matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des processus de collecte de données et de modes d'évaluation des quantités de déchets et de matières recyclables (bois, métaux, etc.)</li> </ul>
3- Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les actions de réduction à la source et de réemploi de façon à réduire la quantité annuelle de déchets éliminés par habitant à 525 kg en 2030</li> <li>• Implanter la collecte de porte en porte des matières recyclables de façon à récupérer 40% des matières recyclables d'ici 2030</li> <li>• Optimiser les opérations de collecte et de récupération des matières résiduelles</li> </ul>
4- Recycler 60% des matières organique du secteur résidentiel et des ICI d'ici 2035	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser des projets de valorisation de la matière organique en misant notamment sur les possibilités de l'économie circulaire</li> </ul>
5 - Améliorer la récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) (peinture, huiles usagées, piles, produits électronique, lampes au mercure)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter l'accessibilité à des points de dépôt</li> <li>• Favoriser le recyclage de chacun des produits de la REP</li> </ul>

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
6- Accroître la valorisation des résidus de CRD de façon à les recycler à 70% d'ici 2035	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des projets de recyclage et de valorisation énergétique des résidus de CRD en misant sur des solutions locales</li></ul>

## 7. PLAN D'ACTION 2024-2030

Une fois le diagnostic établi et les orientations énoncées, il convient d'identifier les mesures qui permettront l'atteinte des objectifs de la MRC tout en contribuant à l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR et de la SVMO.

La cohérence régionale est également considérée. D'abord, avec la prise en compte des installations de GMR hors-MRC qui desservent ou qui pourraient desservir la population de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. De plus, la mise en place des projets pilotes pourra s'inspirer d'expériences comparables acquises dans les MRC avoisinantes.

### 7.1 ÉCHÉANCIER ET OBJECTIFS

Le plan d'action du PGMR doit contribuer à l'atteinte des cibles de récupération du gouvernement du Québec. Dans le cas de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, au moins un cycle de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation des cibles est adaptée en fonction de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le Tableau 32.

Il faut préciser que l'atteinte de l'objectif de la Stratégie de valorisation de la matière organique, consistant à recycler 70% des matières organiques d'ici 2030, se trouve décalée en 2035. De même, l'atteinte de la cible de desserte complète des résidences et des ICI assimilables, établie en 2025 par la SVMO, est repoussée en 2030.

Tableau 32: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale

MATIÈRES VISÉES	PERFORMANCE DE LA MRC EN 2019	CIBLES DU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT EN 2023	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES
Élimination kg/habitant/an	838 kg	525	2030
Matières recyclables	5%	75%	40 % d'ici 2030*
Matières organiques (total)	1%	60%	40 % d'ici 2030*
Résidus de CRD	8%	70%	50 % d'ici 2030*

\*La cible du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR sera atteinte après la révision du projet de PGMR, soit en 2035.

## 7.2 PRÉSENTATION DES ACTIONS

Un plan d'action comprenant 29 mesures est proposé, celles-ci étant regroupées autour des six orientations présentées au Tableau 31. Les détails des mesures, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure, les indicateurs de performance et les sources de financement, se trouvent dans le tableau de l'[ANNEXE 5](#). Une distinction y est faite entre les coûts externes que la MRC ou les municipalités devront assumer et les coûts internes (personnel de la MRC et des municipalités assurant la coordination et la mise en œuvre du PGMR).

Le Tableau 33 présente les moyens de mise en œuvre pour chaque mesure du plan d'action, de même que la période d'application, le coût estimé et les revenus anticipés. Les coûts comprennent, par exemple, les salaires, les équipements et les services requis pour réaliser la mesure.

Le financement des mesures et les revenus estimés sont présentés à la section 7.3.2, à la dernière colonne du Tableau 33 ainsi qu'à l'[ANNEXE 5](#). De façon sommaire, la MRC peut attendre plus de 1 M \$ en revenus durant la période d'application du PGMR si les demandes de financement prévues se concrétisent. Ces montants proviendraient principalement de la Société du Plan Nord et du Programme de soutien aux communautés isolées de RECYC-QUÉBEC.

Les années inscrites pour l'implantation et la durée des mesures débutent le 1<sup>er</sup> avril et prennent fin le 30 mars de l'année suivante.



Tableau 33: Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◇) ET COLLABO-RATEURS (□)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
<b>Orientation 1: Améliorer la gouvernance de la gestion des matières résiduelles</b>									
<b>Objectif : Déléguer des compétences à la MRC concernant des enjeux régionaux</b>									
1	Conclure une entente avec l'organisme de gestion désigné pour le financement de la mise en place de la collecte sélective et le transport jusqu'à un centre de tri (porte parole des municipalités envers les OGD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation de compétence à la MRC pour conclure une entente avec l'organisme de gestion désigné</li> <li>• Entente concernant le transport maritime et terrestre des matières recyclables jusqu'à un centre de tri</li> <li>• Mise en place d'un service de collecte</li> </ul>	◇	□		2025	3	<b>6 900 \$</b>	--
2	Mener un projet pilote d'installation de gobeuses automatiques et l'ouverture de points de dépôt pour la consigne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation de compétence à la MRC pour négocier une entente de financement avec l'organisme de gestion</li> <li>• Entente avec Desgagnés pour les modalités de transport</li> </ul>	◇	□		2025	3	<b>159 200 \$</b>	<b>150 000 \$</b>
3	Désigner la MRC en tant que porte-parole des municipalités pour la gestion des produits de la REP (matières résiduelles sortant du territoire - faciliter négociations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation auprès des municipalités pour démontrer l'avantage de l'implication de la MRC dans la gestion des produits REP</li> </ul>	◇	□	□	2025	1	<b>2 300 \$</b>	--

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
4	Octroyer un mandat à la MRC pour assurer la vidange périodique des fosses septiques et la valorisation des boues (épandage agricole, restauration de sites, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi d'un mandat ou d'une délégation de compétence à la MRC par les municipalités</li> <li>• Entente avec entrepreneurs locaux ou régionaux</li> <li>• Identification de sites pour la valorisation des boues</li> </ul>	◊	◻	◻	2027	3	306 900 \$	150 000 \$
5	Embaucher une personne ressource à temps plein en gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement des conditions de travail</li> <li>• Appel de candidatures</li> <li>• Formation et priorités de la personne sélectionnée</li> </ul>	◊			2025	6	554 400 \$	--
<b>Objectif : Améliorer l'encadrement des pratiques en GMR</b>									
6	Effectuer des formations sur les bonnes pratiques en GMR (incluant la gestion des LEMN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des employés municipaux / contractuels en charge de la GMR concernant les exigences réglementaires et les bonnes pratiques</li> <li>• Harmonisation des pratiques de gestion des LEMN</li> </ul>	◻	◊	◻	2025	6	41 400 \$	40 000 \$
7	Fournir aux municipalités un modèle de règlement municipal portant sur la gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de la réglementation existante dans d'autres municipalités</li> <li>• Développement d'un canevas de règlement, adaptable par municipalité</li> <li>• Proposition d'un modèle de tenue d'une consultation publique pour les municipalités intéressées</li> </ul>	◻	◊		2025	1	13 800 \$	10 000 \$

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
8	Assurer le suivi de la mise en oeuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres périodiques des responsables de la MRC et des municipalités pour discuter de la mise en oeuvre du PGMR</li> <li>• Présentation d'un bilan annuel de la GMR aux élus et à la population</li> <li>• Diffusion du bilan sur le site Internet de la MRC et dans les médias locaux</li> </ul>	◊	◻		2025	6	10 200 \$	10 000 \$
<b>SOUS-TOTAL - ORIENTATION 1</b>								<b>1 095 100 \$</b>	<b>360 000 \$</b>
<b>Orientation 2: Améliorer les connaissances des gisements de matières résiduelles</b>									
<b>Objectif : Mettre en place des modes d'évaluation des quantités de déchets et de matières recyclables (bois, métaux, etc.)</b>									
9	Raffiner l'inventaire des boues de fosses septiques avec des visites terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'un projet pilote d'encadrement des vidanges de fosses septiques</li> <li>• Identifier les entrepreneurs locaux qui pourraient prendre en charge ce mandat</li> <li>• Dénombrement des fosses septiques dans chaque village et dernières vidanges recensées</li> </ul>	◊	◻		2024	2	6 900 \$	--

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
10	Mener une caractérisation des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification du niveau de caractérisation requis</li> <li>• -Sélection de l'échantillon à caractériser (exemple : une seule municipalité ou plusieurs)</li> <li>• Collaboration avec les partenaires locaux pour la réalisation de la caractérisation (main d'œuvre)</li> <li>• Suivi des données et présentation des résultats</li> </ul>	◊	◻		2025	1	51 200 \$	35 000 \$
11	Mettre en place un registre électronique des chargements (application sur le téléphone du chauffeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection d'une application et recension des pratiques actuelles</li> <li>• Formation des chauffeurs</li> <li>• Installation d'une application de suivi des chargements par chauffeur</li> <li>• Suivi des données</li> </ul>	◻	◊		2024	7	18 600 \$	--
<b>SOUS-TOTAL - ORIENTATION 2</b>								<b>76 700 \$</b>	<b>35 000 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
<b>Orientation 3 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV</b>									
<b>Objectif : Renforcer les actions de réduction à la source et de réemploi de façon à réduire la quantité annuelle de déchets éliminés par habitant à 525 kg en 2030</b>									
12	Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation (petits électroménagers, petits moteurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenue d'ateliers de réparation par les municipalités dans des lieux publics (ex: écoles, écocentres, garages municipaux)</li> <li>• Création d'un répertoire de bénévoles capables d'animer un atelier</li> <li>• Tenue d'un registre des participants et des objets apportés pour réparation</li> <li>• Création d'outils promotionnels pour favoriser la participation citoyenne</li> </ul>	◻	◊	◻	2024	7	<b>66 100 \$</b>	<b>35 000 \$</b>
13	Étendre le modèle du «Free store» de Saint-Augustin et du marché aux puces de Blanc-Sablon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une visite des initiatives de Saint-Augustin ou de Blanc-Sablon ainsi que d'une formation offerte par les gestionnaires de la friperie</li> <li>• Organisation des marchés ponctuels d'articles usagés (par exemple : les fins de semaine durant l'été) durant lesquels les citoyens pourraient vendre vêtements, articles de maison (incluant les petits appareils électroniques) et de la quincaillerie</li> <li>• Évaluation de la possibilité de transformer un local municipal en friperie permanente (en partenariat ou non avec un OBNL)</li> </ul>	◻	◊	◻	2026	2	<b>9 200 \$</b>	--

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des citoyens aux bons gestes de tri à poser avant d'apporter des dons en magasin (par exemple: éviter les vêtements irréparables)</li> <li>Évaluation de la possibilité d'avoir un atelier de réparation permanent sur place</li> </ul>							
14	Interdire la vente et la distribution des sacs de plastique à usage unique dans toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'une période de transition pour permettre aux commerçants d'écouler leurs stocks</li> <li>Diffusion d'un affichage visant la sensibilisation des citoyens à la réduction à la source des sacs de plastique à usage unique dans les ICI (épiceries, dépanneurs)</li> <li>Incitatif aux commerçants à offrir des alternatives réutilisables (exemple : sac en tissu ou polypropylène)</li> <li>Élaboration par la MRC d'un règlement modèle ou d'un article à ajouter à un règlement actuel</li> </ul>	◻	◊	◻	2024	2	<b>3 900 \$</b>	--

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON- SABLE (◊) ET COLLABO- RATEURS (□)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE- MENT POTENTIEL
15	Adopter des mesures de gestion écoresponsable des édifices municipaux (ex; fontaines au lieu des bouteilles d'eau)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des employés aux actions découlant de la hiérarchie des 3RV</li> <li>Création d'outils de communication (par exemple : infolettre mensuelle, affichage) visant à sensibiliser les employés municipaux aux gestes écoresponsables à adopter (exemple : privilégier les impressions recto-verso)</li> <li>Acquisition de nouvelles installations facilitant l'adoption de pratiques écoresponsables par les employés (ex : vaisselle réutilisable, four micro-ondes, point de dépôt pour les piles, produits électroniques, etc.)</li> </ul>	□	◊		2026	2	5 100 \$	--
16	Mener des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques concernant les matières recyclables de la collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion d'outils de sensibilisation destinés aux citoyens (affichage destiné aux lieux publics, dépliants pour les résidences, mise à jour des sites internet des municipalités et de la MRC)</li> <li>Diffusion d'outils de sensibilisation destinés aux ICI (dépliants, mise à jour des sites internet des municipalités et de la MRC)</li> <li>Distribution de trousse éducatives aux écoles afin de sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques de tri</li> </ul>	◊	□	□	2025	6	25 800 \$	25 000 \$
17	Améliorer la gestion des matières résiduelles dans le TNO et d'autres secteurs isolés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation de conteneurs à déchets et à matières recyclables à la sortie des routes d'accès (pourvoiries, camps de pêche)</li> <li>Inventaire des dépotoirs clandestins en vue de leur nettoyage et du tri des matières</li> </ul>	◊	□		2025	2	9 200 \$	3 000 \$

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
<b>Objectif : Optimiser les opérations de collecte et de récupération des matières résiduelles</b>									
18	Mener une étude sur le mode optimal de collecte et de transport des matières résiduelles dans les villages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de l'étude sur les modes de collecte et l'optimisation</li> <li>Diffusion des résultats de l'étude et rencontres entre les élus pour en discuter</li> </ul>	◊	◻		2026	3	43 800 \$	21 000 \$
19	Assurer la récupération des véhicules hors-d'usage (VHU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir une unité de décontamination mobile</li> <li>Organiser le transport et le recyclage des VHU décontaminés</li> </ul>	◊	◻		2024	7	1 230 000 \$	960 000 \$
<b>SOUS-TOTAL - ORIENTATION 3</b>								<b>1 393 100 \$</b>	<b>1 044 000 \$</b>



NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
<b>Orientation 4: Recycler 60% des matières organique du secteur résidentiel et des ICI d'ici 2035</b>									
<b>Objectif : Réaliser des projets de valorisation de la matière organique en misant notamment sur les possibilités de l'économie circulaire</b>									
20	Distribuer, aux citoyens et aux ICI qui en font la demande, des composteurs résistants aux ours (ex.: cônes verts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection du type de composteur domestique à commander en fonction des critères (efficacité en milieu nordique, résistance aux ours, etc.)</li> <li>Campagne de sensibilisation concernant le compostage domestique et le modèle sélectionné</li> <li>Sondage auprès des citoyens et des ICI pour déterminer le nombre de composteurs à commander</li> <li>Commande et distribution des composteurs</li> </ul>	◊	◻		2027	4	117 200 \$	8 800 \$
21	Mettre sur pied un projet pilote de compostage communautaire en collaboration avec des ICI (thermophile ou autre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtention du financement de RECYC-QUÉBEC pour la mise en place d'un composteur thermophile par village: commencer avec un projet pilote en lien avec un ICI (programme ACDC ou autre)</li> <li>Étude sur la possibilité de collaborer avec Agro-Mécatina pour offrir des ateliers d'agriculture dans les écoles (culture en bacs)</li> <li>Aménagement d'un espace dans les garages municipaux ou d'autres bâtiments pour y installer des composteurs communautaires ou Joracan (à l'écart du secteur résidentiel)</li> </ul>	◊	◻		2025	6	312 600 \$	240 000 \$

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalité	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de l'opportunité de mettre en place une collecte de porte en porte (projet pilote d'Agro-Mécatina) (développer l'expertise)</li> </ul>							
22	Inciter les responsables de sites de villégiature à implanter le compostage domestique ou communautaire (ex.: camp de pêche)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un répertoire des sites de villégiature sur le territoire</li> <li>Sensibilisation des gestionnaires de sites à la gestion des matières organiques</li> <li>Proposition de modèles de composteurs domestiques ou communautaires</li> </ul>	◊	◻		2027	4	3 600 \$	--
23	Évaluer la faisabilité de transformer les résidus organiques de l'industrie de la pêche en alimentation animale ou en engrais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incidatifs pour les entreprises de transformation du poisson à mettre en place leurs propres installations avec l'aide de RECYC-QUÉBEC ou à participer à un projet pilote</li> <li>Caractérisation du gisement de l'industrie de la pêche (choisir un échantillon)</li> <li>Évaluation des coûts associés à l'acquisition de composteurs industriels</li> </ul>	◊	◻	◻	2026	2	21 800 \$	14 000 \$
24	Réaliser un projet pilote d'épandage des boues d'étangs de Bonne-Espérance ou Blanc-Sablon (déshydratation, valorisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire des sites dégradés pouvant être restaurés (en coordination avec boues de fosses septiques - Mesure 1)</li> <li>Restauration des carrières, sablières et des sites dégradés (HQ)</li> </ul>	◊	◻		2027	4	209 200 \$	140 000 \$
<b>SOUS-TOTAL - ORIENTATION 4</b>								<b>664 400 \$</b>	<b>402 800 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
<b>Orientation 5: Améliorer la récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) (peinture, huiles usagées, piles, produits électronique, lampes au mercure)</b>									
<b>Objectif : Favoriser le recyclage de chacun des produits de la REP</b>									
25	Mettre en place des points de dépôt dans chaque village et assurer au moins une collecte par an des peintures, piles, huiles, électroniques et lampes au mercure de concert avec les organismes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation d'un point de dépôt</li> <li>• Desserte maritime par un écocentre mobile</li> <li>• Entente avec GoRecycle pour le vidage des sites de dépôt d'électroménagers et la récupération périodique des encombrants</li> <li>• Consolidation des ententes avec Desgagnés et les organismes de gestion (prix préférentiel pour le transport par Desgagnés)</li> </ul>	◊	◻	◻	2024	7	<b>4 900 \$</b>	<b>4 500 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON- SABLE (◊) ET COLLABO- RATEURS (□)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE- MENT POTENTIEL
26	Mettre en place des points de dépôt pour filets de pêche et le cordage (REP agriRécup)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente avec l'organisme de gestion (agriRÉCUP) concernant les modalités et le financement des opérations de récupération</li> <li>Installation de points de dépôt à proximité des camps de pêche</li> </ul>	◊	□		2025	2	1 400 \$	1 000 \$
27	Encourager les écoles à organiser ou à participer à des concours en lien avec l'apport volontaire de matières recyclables (ex: concours annuel de collecte de piles d'Appel à Recycler et EnJeu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des concours à prioriser et des catégories de matières à récupérer (piles, produits électroniques, etc.)</li> <li>Déploiement de campagnes dans les écoles afin de faire connaître et encourager la participation aux concours existants ou développer des concours à l'interne</li> </ul>	◊	□	□	2026	3	8 400 \$	1 500 \$
<b>SOUS-TOTAL - ORIENTATION 5</b>								<b>14 700 \$</b>	<b>7 000 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
<b>Orientation 6: Accroître la valorisation des résidus de CRD de façon à les recycler à 70% d'ici 2035</b>									
<b>Objectif : Développer des projets de recyclage et de valorisation énergétique des résidus de CRD en misant sur des solutions locales</b>									
28	Intégrer aux devis d'appel d'offres des grands donneurs d'ouvrage (municipalités, CSSS, etc.) une disposition rendant obligatoire la récupération et la mise en valeur de certains résidus de CRD (bardeaux d'asphale, bois, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction de la disposition de l'appel d'offres par la MRC (création du modèle)</li> <li>Invitation aux grands donneurs d'ouvrage à intégrer la disposition dans leur devis (communications, formations)</li> <li>Identification de débouchés pour le recyclage des résidus de CRD</li> </ul>	◊	◻		2025	4	3 600 \$	--

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON- SABLE (◊) ET COLLABO- RATEURS (□)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE- MENT POTENTIEL
29	Effectuer le concassage du béton et de l'asphalte à des fins de réutilisation dans des projets locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des agrégats disponibles pour le recyclage sur le territoire</li> <li>• Sélection du modèle de concasseur mobile</li> <li>• Réutilisation des agrégats dans de futurs projets de construction</li> <li>• Optimiser l'utilisation des dépôts pour le béton et l'asphalte</li> </ul>	◊	□	□	2027	3	61 900 \$	10 000 \$
30	Étudier la faisabilité de transformer des résidus de bois (déchiquetage sur place) afin de chauffer un lieu muni d'une fournaise d'au moins 3MW (ex.: hôpital, école ou usine).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation du gisement de bois de CRD ne pouvant pas être recyclé (ex.: bois traité)</li> <li>• Mise en valeur des avantages de l'installation d'une fournaise de 3 MW (réduction des coûts énergétique, valorisation du bois)</li> <li>• Identification des partenaires potentiels et sélection d'un ICI</li> </ul>	◊	□		2027	3	216 500 \$	160 000 \$
<b>SOUS-TOTAL - ORIENTATION 6</b>								<b>282 000 \$</b>	<b>170 000 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPON-SABLE (◊) ET COLLABO-RATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	COÛT TOTAL	FINANCE-MENT POTENTIEL
							<b>GRAND TOTAL</b>	<b>3 526 000 \$</b>	<b>2 018 800 \$</b>

## 7.3 CADRE FINANCIER

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus anticipés par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

### 7.3.1 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 29 mesures du PGMR (voir le tableau de l'**ANNEXE 5**), les coûts totaux sont estimés à 2,3 M \$. De façon annuelle, cela donne environ 328 000 \$, ou une moyenne d'environ 95 \$ par habitant.

Les mesures associées à l'amélioration de la gouvernance de la GMR (Orientation 1) ainsi qu'au recyclage des matières organiques (Orientation 4) occupent la part du lion de ces coûts, car elles sont estimées à 1,8 M \$ ou 77% de l'ensemble des coûts de mise en œuvre du plan d'action du PGMR. En revanche, la mise en œuvre de ces mesures pourrait bénéficier d'un financement public plus important.

### 7.3.2 Estimation des revenus

Les MRC du Golfe-du-Saint-Laurent et ses municipalités peuvent anticiper des revenus d'environ 1 M \$ découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement du financement de la Société du Plan Nord, du MELCC et de RECYC-QUÉBEC par le biais des programmes indiquées au Tableau 34. Les montants anticipés, d'après les critères des différents programmes de financement, y sont également précisés durant la période d'application du PGMR 2023-2030.

Tableau 34: Revenus estimés pour les activités de gestion des matières résiduelles.

REVENUS ANTICIPÉS POUR LA PÉRIODE 2024-2030	MESURES VISÉES	MONTANT
Programme de gestion des matières résiduelles en territoire nordique (2e phase) (Société du Plan Nord/MELCC)	4 – Fosses septiques 17 – GMR des TNO 29 – Résidus du bois	313 000 \$
Programme de soutien aux communautés isolées (RECYC-QUÉBEC)	10 – Caractérisation 12 – Ateliers de réparation 18 – Optimisation des transports 22 – MO de la pêche 23 – Épandage des boues	1 205 000 \$
Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) <sup>4</sup> ou autre programme comparable	19 – Composteurs domestiques	248 800 \$

<sup>4</sup> Bien que l'échéance d'octobre 2022 pour le dépôt de projets soit passée, la Stratégie de valorisation de la matière organique prévoit la relance du programme ACDC.



REVENUS ANTICIPÉS POUR LA PÉRIODE 2024-2030	MESURES VISÉES	MONTANT
	20 – Compostage communautaire	
Remboursement des frais de consigne et collecte sélective par les organismes de gestion désignés	2 – Gobeuses automatiques 16 – ISÉ pour recyclables	175 000 \$
Subvention du MELCCFP pour la mise en œuvre du PGMR	6 – Formations GMR 7 – Règlement municipal 8 – Mise en œuvre du PGMR	60 000 \$
Frais d'utilisation du concasseur	28 – Concassage du béton	10 000 \$
Remboursement des frais par les organismes de gestion des produits REP (piles, peinture, produits électroniques, huiles, lampes au mercure, appareils électroménagers)	24 – Peinture, piles, etc. 25 – Filets et cordage 26 - Concours	7 000 \$
<b>TOTAL</b>		<b>2 018 800 \$</b>

Comme d'autres sources de revenus non définies à ce jour pourraient être annoncées durant la mise en œuvre du PGMR, la liste du Tableau 34 n'est pas forcément exhaustive.

## 7.4 SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

Les mesures prévues dans le cadre de l'Orientation 1 du plan d'action de ce PGMR faciliteront le suivi de sa mise en œuvre. Par exemple, l'embauche d'une personne dédiée à la gestion des matières résiduelles (Mesure 5) et les rencontres périodiques avec les responsables municipaux concernant la GMR (moyen de mise en œuvre de la Mesure 8) favoriseront grandement la collaboration nécessaire au suivi de la mise en œuvre des mesures du PGMR. De plus, la diffusion annuelle d'un bilan GMR auprès de la population, facilitera la reddition de compte et l'allocation de ressources pour les mesures dont l'application paraît plus ardue. Ainsi, les enjeux de mise en œuvre de certaines mesures, le cas échéant, pourront être abordés avec les citoyens. Cette démarche sera d'ailleurs réalisée de pair avec l'obligation de déposer un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR auprès du MELCC afin d'être admissible à la subvention annuelle de 5 \$ par habitant pour trois MRC en milieu nordique.

La mise en œuvre du PGMR 2024-2030 facilitera également la préparation de la prochaine révision de ce plan. En effet, à partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, le compteur démarre en vue de son échéance sept ans plus tard. À moins que des modifications soient apportées aux dispositions de la LQE visant les PGMR, la MRC devra prévoir l'adoption d'un projet de PGMR révisé avant le cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire en 2028 (les deux années subséquentes servent à mener la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC). Les travaux de planification et d'élaboration du projet de PGMR révisé nécessitent généralement un an.

Le Tableau 35 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre et de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

Tableau 35: Mise en œuvre et renouvellement du PGMR

Étapes de mise en œuvre	Échéance
Entrée en vigueur du projet de PGMR révisé	Janvier 2024*
Démarrage des travaux de révision du PGMR de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent	Janvier 2029
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le conseil de la MRC	Janvier 2030
Consultation publique	Mars-avril 2030
Approbation du PGMR révisé 2030-2037 par RECYC-QUÉBEC et entrée en vigueur	Janvier 2031 (au plus tard)

## ANNEXE 1 - SOURCES D'INFORMATION

Atlantic Canada Opportunities Agency (ACOA) (2020). Herbert's Recycling : Sustaining a recycling business over three generations.

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) (2021). L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes : Liste des lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) autorisés en exploitation.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) (2017). Information sur le Programme d'immersion en mer.

Green Depot Newfoundland (2022). What's accepted (containers).

Groupe Bouffard (2021). Centres de tri.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

ISQ (2021b). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

ISQ (2021c). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

ISQ (2021d). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

Labrador Recycling (2022). Global Metals Trading & Logistics.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2015). Vers une gestion optimale des fosses septiques au Québec.

MDDELCC (2014). Gestion des matières résiduelles en territoire nordique : portrait de la situation (réalisé par la Chaire en éco-conseil de l'UQAC)

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021a). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

MELCC (2021c). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

MELCC (2021d). Aide aux composteurs domestiques et communautaires.

MELCC (2021e). Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine.

- MELCC (2021f). Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles (2021-2024) : Dispositions particulières pour certaines MRC.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (2020). Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019).
- MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (2017). Schéma d'aménagement et de développement.
- Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).
- Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).
- Publications du Québec (2021). Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles.
- RECYC-QUÉBEC (2022). Programme de soutien aux communautés isolées.
- RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ».
- RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.
- RECYC-QUÉBEC (2021). Estimateur de déchet IOR – Facteurs de conversion.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).
- RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.
- RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.
- RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.
- RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.
- SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.
- Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC du Golfe-du-Saint-Laurent.

## ANNEXE 2 - PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC

Les tableaux et les figures ci-dessous présentent les caractéristiques démographiques et économiques de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent. Les informations sont tirées principalement du recensement de Statistiques Canada de 2016.

Tableau 36: Taille des ménages des municipalités de la MRC

	2011	Population totale (Habitants)	2016	
	Nombre de ménages		Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage
Blanc-Sablon	426	1 112	434	2,6
Bonne-Espérance	283	681	270	2,5
Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent	394	856	361	2,4
Gros-Mécatina	220	428	204	2,1
Saint-Augustin	187	445	198	2,2
Unamen Shipu (La Romaine)	262	977	293	3,3
Pakua Shipu (Saint-Augustin)	85	237	65	3,6
TNO du Petit-Mécatina	0	0	0	0
Total	1 857	4 736	1 825	2,6

Source : Statistiques Canada, Profil du recensement de la population de 2011 et 2016

Tableau 37: Évolution démographique 2016-2041

Perspective démographique	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population*	4 736	4 590	4 382	4 176	4 021	3 853	-22,9 %
Nombre de ménages privés	1 825	1 808	1 787	1 755	1 712	1 652	-9,1 %
Nombre moyen de personnes par ménage privé	2,6	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	

\*Incluant les communautés Innu d'Unamen Shipu et de Pakua Shipu

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041

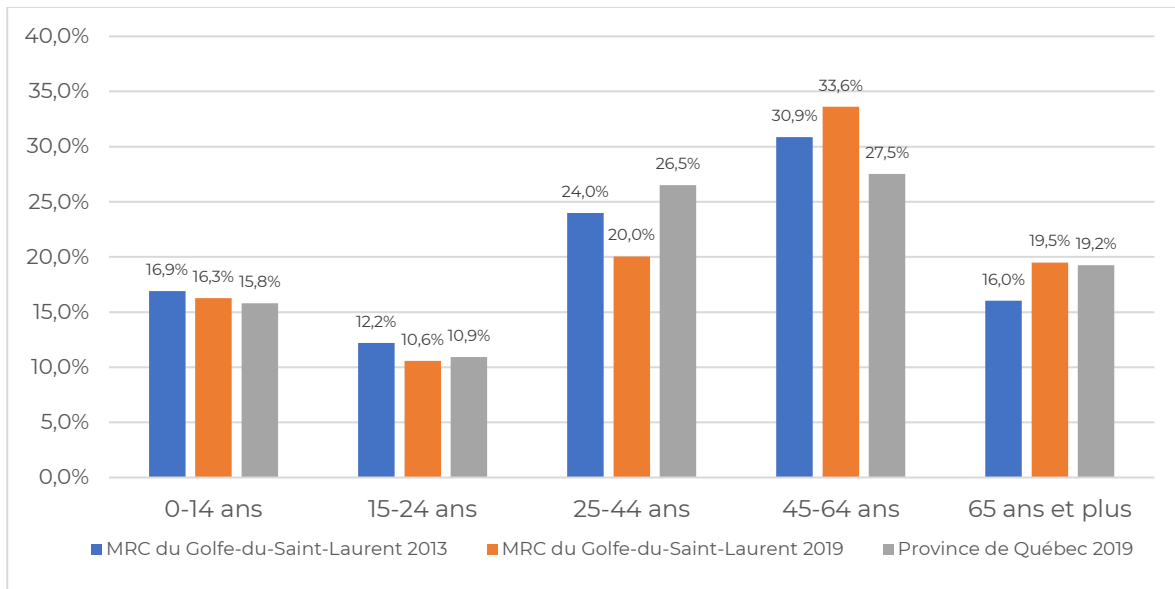


Figure 14: Tranches d'âge de la population

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2019

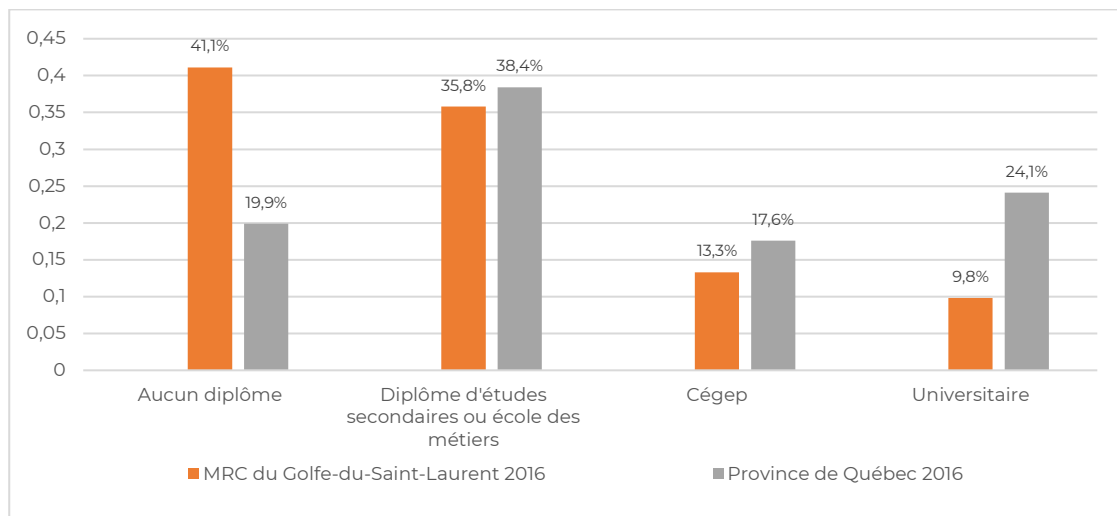


Figure 15: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus

Source : Statistique Canada, Profil du recensement de 2016

Tableau 38: Indicateurs économiques

Situation d'activité	Répartition	
	2010	2015
Taux d'activité	37,9 %	48,3%
Taux de chômage	19,3 %	20,5%

Source : Statistique Canada, Profil du recensement de 2016

## ANNEXE 3 - COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE GESTION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES PAR MUNICIPALITÉ

Tableau 39: Coûts de collecte, de transport et d'élimination des déchets (2019)

Municipalité	Village	Population (hab.)	Population équivalente (hab.)	u.o. résidentielles permanentes	Chalets	ICI	Tonnage	Coûts CT (2019)	Coût CT/tonne	Coût CT/u.o.	Coût CT/habitant (pop équivalente)	Coûts Élimination (\$)	Coût Élimination/tonne (\$)	Coût Élimination/u.o. (\$)	Coût Élimination/habitant (\$ (pop. équivalente)	Coûts CT-Élimination (\$)	Coût CT-élimination/tonne (\$)	Coût CT-élimination/u.o. (\$)	Coût CT-élimination/habitant (\$ (pop. équivalente)
MCNGSL	Kegaska	99	99	59	0	8	222	21 448	97	320	216	1 778	8	27	18	23 226	105	347	234
	La Romaine	94	94	67	0	8	63	10 200	161	136	108	-	0	0	0	10 200	161	136	108
	Harrington Harbour	239	239	84	0	10	63	40 000	630	426	167	1322	21	14	6	41 322	651	440	173
	Cheverie	247	247	116	0	15	159	11 497	72	88	47	1357	9	10	6	12 854	81	98	52
	Tête-à-la-Baleine	152	152	65	0	6	63	17 491	276	246	115	54	1	1	0	17 545	276	247	116
<b>Sous-total (MCNGSL)</b>		831	831	391	0	47	571	100 636	176	230	121	4 511	8	10	5	105 147	184	240	127



Municipalité	Village	Population (hab.)	Population équivalente (hab.)	u.o. résidentielles permanentes	Chalets	ICI	Tonnage	Coûts CT (2019)	Coût CT/tonne	Coût CT/u.o.	Coût CT/habitant (pop équivalente)	Coûts Élimination (\$)	Coût Élimination/tonne (\$)	Coût Élimination/u.o. (\$)	Coût Élimination/habitant (\$ (pop. équivalente)	Coûts CT-Élimination (\$)	Coût CT-élimination/tonne (\$)	Coût CT-élimination/u.o. (\$)	Coût CT-élimination/habitant (\$ (pop. équivalente)
<b>Gros-Mécatina</b>	<b>La Tabatière</b>	353	353	205	0	15	127	14 500	114	66	41	4 333	34	20	12	18 833	148	86	53
	<b>Mutton Bay</b>	71	71	44	0	3	78	13 200	169	281	187	2 667	34	57	38	15 867	203	338	225
<b>Sous-total Gros-Mécatina</b>		424	424	249	0	18	205	27 700	135	104	65	7 000	34	26	17	34 700	169	130	82
<b>Saint-Augustin</b>	n/a	436	436	214	0	11	554	19 000	34	84	44	11 000	20	49	25	30 000	54	133	69
<b>Bonne-Espérance</b>	Tous	659	661	302	2	14	391	51 000	131	160	77	15 000	38	47	23	66 000	169	208	100
<b>Blanc-Sablon</b>	Tous	1093	1172	477	72	111	320	176 170	551	267	150	26 324	82	40	22	202 494	633	307	173
<b>TOTAL MRC</b>		<b>3 443</b>	<b>3 524</b>	<b>1 633</b>	<b>74</b>	<b>201</b>	<b>2 041</b>	<b>374 506</b>	<b>184</b>	<b>196</b>	<b>106</b>	<b>63 835</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>438 341</b>	<b>215</b>	<b>230</b>	<b>124</b>

Tableau 40: Coûts de gestion des points de dépôt, de transport maritime et de tri et conditionnement (TC) des matières recyclables (2019)

Municipalité	Villages	Population	Population équivalente	u.o. résidentielles permanentes	Chalets	ICI	Tonnage	Coûts Point de dépôt (\$)	Coût Point de dépôt (\$)/tonne	Coût-Point de dépôt/u.o. (\$)	Coût de transport maritime et TC	Coût Ttransp. maritime et TC/tonne (\$)	Coût transp. Maritime et TC /u.o. (\$)	Coût transp. Maritime et TC /habitant (\$) (pop. équivalente)	Coûts Point de dépôt-Transp.-TC (\$)	Coût Point de dépôt-Transport-Tri/tonne (\$)	Coût Point de dépôt-Transp. et TC/u.o. (\$)	Coût-Point de dépôt-Transport-Tri/habitant (\$) (pop. équivalente)
<b>MCNGSL</b>	<b>Harrington Harbour et Cheverie</b>	486	486	200	0	25	19	1 000	53	2	27 941	1 471	57	32	28 941	1 523	59	34
<b>Blanc-Sablon</b>	<b>Tous</b>	1 093	1 172	477	72	111	15	1 194	80	2	22 059	1 471	38	19	23 252	1 550	40	20
<b>TOTAL</b>		<b>1 579</b>	<b>1 658</b>	<b>677</b>	<b>72</b>	<b>136</b>	<b>34</b>	<b>2 194</b>	<b>65</b>	<b>2</b>	<b>50 000</b>	<b>1 471</b>	<b>46</b>	<b>25</b>	<b>52 194</b>	<b>1 535</b>	<b>48</b>	<b>26</b>

## ANNEXE 4 - RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

### Secteur Résidentiel - Résultats - Le Golfe-du-Saint-Laurent

Version 2020

#### MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	47 t	158 t	204 t
Métal	3 t	32 t	35 t
Plastique	7 t	105 t	113 t
Verre	12 t	77 t	89 t
<b>Total</b>	<b>69 t</b>	<b>372 t</b>	<b>441 t</b>

#### MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	3 t	161 t	164 t
Résidus alimentaires	9 t	229 t	238 t
Autres résidus organiques	0 t	179 t	179 t
<b>Total</b>	<b>13 t</b>	<b>568 t</b>	<b>581 t</b>

#### BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	4 t mh	4 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	64 t mh	64 t mh
<b>Total</b>	<b>0 t mh</b>	<b>68 t mh</b>	<b>68 t mh</b>

#### VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU) (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	161 t	0 t	161 t

#### TEXTILE (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Textiles</b>	22 t	30 t	53 t

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)</b>	0 t	10 t	10 t
↳ Centre de tri	0 t	10 t	10 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
<b>Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)</b>	0 t	21 t	21 t
<b>Encombrants (Données de l'outil)</b>	70 t	27 t	97 t
↳ Métalliques	70 t	13 t	83 t
↳ Non-métalliques	0 t	14 t	14 t
<b>Total</b>	<b>70 t</b>	<b>58 t</b>	<b>128 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
<b>Résidus ultimes</b>	8 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR  
RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	47 t	158 t	204 t
Métal	3 t	32 t	35 t
Plastique	7 t	105 t	113 t
Verre	12 t	77 t	89 t
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	3 t	161 t	164 t
Résidus alimentaires	9 t	229 t	238 t
Autres résidus organiques	0 t	179 t	179 t
VHU	161 t	0 t	161 t
Textiles	22 t	30 t	53 t
Rejets des centres de tri	0 t	10 t	10 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	0 t	0 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	21 t	21 t
Encombrants métalliques	70 t	13 t	83 t
Encombrants non-métalliques	0 t	14 t	14 t
Résidus ultimes	0 t	8 t	8 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>335 t</b>	<b>1 038 t</b>	<b>1 372 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>550 t</b>	<b>794 t</b>	<b>1 344 t</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	4 t mh	4 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	64 t mh	64 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>0 t mh</b>	<b>68 t mh</b>	<b>68 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>118 t mh</b>	<b>166 t mh</b>	<b>284 t mh</b>

## Secteur ICI - Résultats - Le Golfe-du-Saint-Laurent

Version 2020

### MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	0 t	580 t	580 t
Métal	0 t	67 t	67 t
Plastique	0 t	171 t	171 t
Verre	0 t	61 t	61 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>880 t</b>	<b>880 t</b>

### MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	0 t	0 t	0 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	361 t	361 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	38 t	38 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	267 t	267 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	55 t	55 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>361 t</b>	<b>361 t</b>

### AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	0 t	111 t	111 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>111 t</b>	<b>111 t</b>

### RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	47 t

### TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	0 t	580 t	580 t
Métal	0 t	67 t	67 t
Plastique	0 t	171 t	171 t
Verre	0 t	61 t	61 t
Industries de transformation agroalimentaire	0 t	0 t	0 t

Résidus verts (t)	0 t	38 t	38 t
Résidus alimentaires	0 t	267 t	267 t
Autres résidus organiques	0 t	55 t	55 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et VHU)	0 t	111 t	111 t
Résidus ultimes	0 t	47 t	47 t
<b>TOTAL</b>	<b>0 t</b>	<b>1 398 t</b>	<b>1 399 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>380 t</b>	<b>1 004 t</b>	<b>1 384 t</b>

## Secteur CRD - Résultats - Le Golfe-du-Saint-Laurent

Version 2020

### RÉSIDUS DE CRD

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	29 t	6 t	35 t
<b>Non-agrégats :</b>	9 t	444 t	453 t
↪ Bois de construction	9 t	303 t	312 t
↪ Gypse	0 t	51 t	51 t
↪ Bardeaux d'asphalte	0 t	46 t	47 t
↪ Autres	0 t	43 t	43 t
<b>Total</b>	<b>38 t</b>	<b>450 t</b>	<b>488 t</b>

### TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Agrégats</b>	29 t	6 t	35 t
<b>Gypse</b>	0 t	51 t	51 t
<b>Bardeaux d'asphalte</b>	0 t	46 t	47 t
<b>Autres</b>	0 t	43 t	43 t
<b>Bois de construction</b>	9 t	303 t	312 t
<b>TOTAL</b>	<b>38 t</b>	<b>450 t</b>	<b>488 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>380 t</b>	<b>108 t</b>	<b>488 t</b>



## Résultats globaux - Le Golfe-du-Saint-Laurent

Version 2020

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>PAPIER/CARTON</b>	47 t	738 t	784 t
<b>MÉTAL</b>	3 t	99 t	102 t
<b>PLASTIQUE</b>	7 t	277 t	284 t
<b>VERRE</b>	12 t	138 t	150 t
<b>MATIÈRES ORGANIQUES</b>	13 t	929 t	942 t
<b>RÉSIDUS DE CRD</b>	38 t	450 t	488 t
<b>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</b>	0 t	21 t	21 t
<b>AUTRES RÉSIDUS</b>	253 t	179 t	432 t
<b>RÉSIDUS ULTIMES</b>		56 t	56 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>373 t</b>	<b>2 886 t</b>	<b>3 259 t</b>
<b>BOUES MUNICIPALES</b>	0 t mh	68 t mh	68 t mh

**Calculateur contenants consignés - 2018-2019**

**Contenants consignés 2019**

<b>VENTE</b>	<b>Poids (tonne métrique)</b>	<b>Taux par habitant (TM/hab)</b>	<b>Total MRC</b>
Aluminium	25 207	0,00299	10,3
Plastique	6 790	0,00081	2,8
Verre	34 508	0,00409	14,1
<b>Total</b>	<b>66 505</b>		<b>27,2</b>

<b>RÉCUPÉRATION</b>	<b>Poids (tonne métrique)</b>	<b>Taux par habitant (TM/hab)</b>	<b>Total MRC</b>
Aluminium	17 767	0,00211	7,3
Plastique	4 441	0,00053	1,8
Verre	20 499	0,00243	8,4
<b>Total</b>	<b>42 707</b>		<b>17,4</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>

### Calculateur pneus - 2019

#### Pneus - 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage TM
<b>Le Golfe-du-Saint-Laurent</b>	627	-	8	-	635	<b>6,69</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>

## ANNEXE 5 - PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (°) ET COLLABORATEURS (°)			PÉRIODE		BUDGET					
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE
<b>Orientation 1: Améliorer la gouvernance de la gestion des matières résiduelles</b>																							
<b>Objectif : Déléguer des compétences à la MRC concernant des enjeux régionaux</b>																							
1	Conclure une entente avec l'organisme de gestion désigné pour le financement de la mise en place de la collecte sélective et le transport jusqu'à un centre de tri (porte parole des municipalités envers les OGD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation de compétence à la MRC pour conclure une entente avec l'organisme de gestion désigné</li> <li>Entente concernant le transport maritime et terrestre des matières recyclables jusqu'à un centre de tri</li> <li>Mise en place d'un service de collecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente conclue avec l'organisme de gestion désigné</li> <li>Nombre de résidences et d'ICI desservis</li> <li>Quantité de matières recyclables récupérées</li> </ul>	○	○	●	●	●	●	◇	□			2025	3	0 \$	0 \$	6 900 \$	2 300 \$	<b>6 900 \$</b>	--	--	

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
2	Mener un projet pilote d'installation de gobeuses automatiques et l'ouverture de points de dépôt pour la consigne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation de compétence à la MRC pour négocier une entente de financement avec l'organisme de gestion</li> <li>Entente avec Desgagnés pour les modalités de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation effective à la MRC pour la gestion des contenants consignés</li> <li>Entente conclue avec l'organisme de gestion</li> <li>Entente conclue avec Desgagnés</li> <li>Quantité de contenants consignés récupérés</li> </ul>	○	○		●		●		●	●	◊	◻		2025	3	150 000 \$	50 000 \$	9 200 \$	4 600 \$	<b>159 200 \$</b>	<b>Remboursement Consigne</b>	<b>150 000 \$</b>
3	Désigner la MRC en tant que porte-parole des municipalités pour la gestion des produits de la REP (matières résiduelles sortant du territoire - faciliter négociations)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation auprès des municipalités pour démontrer l'avantage de l'implication de la MRC dans la gestion des produits REP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités rejointes par la MRC</li> <li>Résolution adoptée OU</li> <li>Mandat obtenu</li> </ul>	○	○		●		●				◊	◻	◻	2025	1	0 \$	0 \$	2 300 \$	2 300 \$	<b>2 300 \$</b>	--	--

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
4	Octroyer un mandat à la MRC pour assurer la vidange périodique des fosses septiques et la valorisation des boues (épandage agricole, restauration de sites, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroi d'un mandat ou d'une délégation de compétence à la MRC par les municipalités</li> <li>Entente avec entrepreneurs locaux ou régionaux</li> <li>Identification de sites pour la valorisation des boues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroi du mandat ou délégation de compétence</li> <li>Nombre de municipalités ou de villages pour lesquels une entente est conclue</li> <li>Nombre de sites confirmés</li> <li>Nombre d'évaluations préliminaires de sites</li> <li>Nombre de sites restaurés</li> </ul>	○	○		●		●	●	●	●	◊	◻	◻	2027	3	300 000 \$	100 000	6 900 \$	2 300 \$	<b>306 900 \$</b>	<b>Société du Plan Nord; MRN</b>	<b>150 000 \$</b>
5	Embaucher une personne ressource à temps plein en gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement des conditions de travail</li> <li>Appel de candidatures</li> <li>Formation et priorités de la personne sélectionnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embauche de la personne ressource</li> </ul>	○	○	○				●			◊			2025	6	0 \$	0 \$	554 400	92 400 \$	<b>554 400 \$</b>	--	--

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET							
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT	
<b>Objectif : Améliorer l'encadrement des pratiques en GMR</b>																									
6	Effectuer des formations sur les bonnes pratiques en GMR (incluant la gestion des LEMN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des employés municipaux / contractuels en charge de la GMR concernant les exigences réglementaires et les bonnes pratiques</li> <li>Harmonisation des pratiques de gestion des LEMN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'employés municipaux / contractuels formés</li> <li>Nombre de LEMN ayant fait l'objet d'une mise à niveau</li> </ul>	○	○		●	●		●				□	◊	□	2025	6	0 \$	0 \$	41 400 \$	6 900 \$	<b>41 400 \$</b>	Subvention du MELCC pour la mise en œuvre du PGMR	40 000 \$
7	Fournir aux municipalités un modèle de règlement municipal portant sur la gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de la réglementation existante dans d'autres municipalités</li> <li>Développement d'un canevas de règlement, adaptable par municipalité</li> <li>Proposition d'un modèle de tenue d'une consultation publique pour les municipalités intéressées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant développé un projet de règlement</li> <li>Nombre de municipalités ayant tenu une consultation publique sur le projet de règlement</li> <li>Nombre de municipalités ayant adopté</li> </ul>	○	○		●			●	●			□	◊		2025	1	0 \$	0 \$	13 800 \$	13 800 \$	<b>13 800 \$</b>	Subvention du MELCC pour la mise en œuvre du PGMR	10 000 \$

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET								
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT		
			un règlement en GMR																							
8	Assurer le suivi de la mise en oeuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontres périodiques des responsables de la MRC et des municipalités pour discuter de la mise en oeuvre du PGMR</li> <li>Présentation d'un bilan annuel de la GMR aux élus et à la population</li> <li>Diffusion du bilan sur le site Internet de la MRC et dans les médias locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres tenues concernant la mise en oeuvre du PGMR</li> <li>Présentation annuelle du bilan GMR</li> <li>Nombre de personnes rejointes par la diffusion du bilan annuel de la GMR</li> </ul>	○	○		●			●			◊	◻		2025	6	- \$	- \$	10 200 \$	1 700 \$	<b>10 200 \$</b>		<b>Subvention du MELCC pour la mise en oeuvre du PGMR</b>	<b>10 000 \$</b>	
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 1</b>															450 000 \$	150 000	645 100 \$	126 300 \$	<b>1 095 100</b>		<b>360 000 \$</b>					



NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET								
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT	
<b>Orientation 2: Améliorer les connaissances des gisements de matières résiduelles</b>																									
<b>Objectif : Mettre en place des modes d'évaluation des quantités de déchets et de matières recyclables (bois, métaux, etc.)</b>																									
9	Raffiner l'inventaire des boues de fosses septiques avec des visites terrain	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement d'un projet pilote d'encadrement des vidanges de fosses septiques</li> <li>Identifier les entrepreneurs locaux qui pourraient prendre en charge ce mandat</li> <li>Dénombrement des fosses septiques dans chaque village et dernières vidanges recensées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Attribution du mandat de recension des fosses septiques et octroi d'un contrat de vidanges à un entrepreneur</li> <li>Inventaire des fosses septiques et des vidanges recensées par municipalité</li> </ul>	○	○					●		●		◊	◻		2024	2	- \$	- \$	6 900 \$	3 450 \$	<b>6 900 \$</b>	--	--

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
10	Mener une caractérisation des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification du niveau de caractérisation requis</li> <li>• -Sélection de l'échantillon à caractériser (exemple : une seule municipalité ou plusieurs)</li> <li>• Collaboration avec les partenaires locaux pour la réalisation de la caractérisation (main d'œuvre)</li> <li>• Suivi des données et présentation des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de la caractérisation</li> <li>• Présentation des résultats de la caractérisation aux élus et à la population</li> </ul>	○	○	○	●		●	●		◊	◻		2025	1	50 000 \$	50 000 \$	1 150 \$	1 150 \$	51 200 \$	Programme de Soutien aux communautés isolées (RECYC-QUÉBEC)	35 000 \$	
11	Mettre en place un registre électronique des chargements (application sur le téléphone du chauffeur)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection d'une application et recension des pratiques actuelles</li> <li>• Formation des chauffeurs</li> <li>• Installation d'une application de suivi des chargements par chauffeur</li> <li>• Suivi des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'applications installées</li> <li>• - Nombre de chauffeurs formés</li> <li>• Quantité de matières enregistrées</li> </ul>	○	○		●	●	●	●		◻	◊		2024	7	2 000 \$	2 000 \$	16 600 \$	2 300 \$	18 600 \$	--	--	
<b>SOUS-TOTAL - ORIENTATION 2</b>																52 000 \$	52 000 \$	24 650 \$	6 900	76 700 \$		35 000 \$		

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (-)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE
<b>Orientation 3 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV</b>																							
<b>Objectif : Renforcer les actions de réduction à la source et de réemploi de façon à réduire la quantité annuelle de déchets éliminés par habitant à 525 kg en 2030</b>																							
12	Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation (petits électroménagers, petits moteurs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tenue d'ateliers de réparation par les municipalités dans des lieux publics (ex: écoles, écocentres, garages municipaux)</li> <li>Création d'un répertoire de bénévoles capables d'animer un atelier</li> <li>Tenue d'un registre des participants et des objets apportés pour réparation</li> <li>Création d'outils promotionnels pour favoriser la participation citoyenne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ateliers organisés</li> <li>Nombre de participants</li> <li>Nombre d'objets réparés et revendus</li> </ul>	○			●	●	●	●		□	◊	□	2024	7	50 000 \$	50 000 \$ (1 <sup>ère</sup> année)	16 100 \$	2 300 \$	<b>66 100 \$</b>	<b>Programme de Soutien aux communautés isolées (RECYC-QUÉBEC)</b>	<b>35 000 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (-)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
13	Étendre le modèle du «Free store» de Saint-Augustin et du marché aux puces de Blanc-Sablon	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une visite des initiatives de Saint-Augustin ou de Blanc-Sablon de même que d'une formation offerte par les gestionnaires de la friperie</li> <li>• Organisation des marchés ponctuels d'articles usagés (par exemple : les fins de semaine durant l'été) durant lesquels les citoyens pourraient vendre vêtements, articles de maison (incluant les petits appareils électroniques) et de la quincaillerie</li> <li>• Évaluation de la possibilité de transformer un local municipal en friperie permanente (en partenariat ou non avec un OBNL)</li> <li>• Sensibilisation des citoyens aux bons gestes de tri à poser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'activités visant à encourager la vente et l'achat d'articles usagés organisées par la MRC et/ou les municipalités</li> <li>• Nombre de municipalités ayant une friperie</li> </ul>																					
				○			●	●	●	●	●		◻	◊	◻	2026	2	0 \$	0 \$	9 200 \$	4 600 \$	<b>9 200 \$</b>	--	--

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
		avant d'apporter des dons en magasin (par exemple: éviter les vêtements irréparables)																						
14	Interdire la vente et la distribution des sacs de plastique à usage unique dans toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation de la possibilité d'avoir un atelier de réparation permanent sur place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'une période de transition pour permettre aux commerçants d'écouler leurs stocks</li> <li>Diffusion d'un affichage visant la sensibilisation des citoyens à la réduction à la source des sacs de plastique à usage unique dans les ICI (épiceries, dépanneurs)</li> <li>Incitatif aux commerçants à offrir des alternatives réutilisables (exemple : sac en tissu ou polypropylène)</li> <li>Élaboration par la MRC d'un règlement modèle</li> </ul>				●	●		●	●	◻	◊	◻	2024	2	500 \$	500 \$ (1 <sup>ère</sup> année)	3 400 \$	1 700 \$	<b>3 900 \$</b>	--	--	

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION							RESPONSABLE (d) ET COLLABORATEURS (e)			PÉRIODE		BUDGET							
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE
		ou d'un article à ajouter à un règlement actuel																					

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
15	Adopter des mesures de gestion écoresponsable des édifices municipaux (ex; fontaines au lieu des bouteilles d'eau)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des employés aux actions découlant de la hiérarchie des 3RV</li> <li>Création d'outils de communication (par exemple : infolettre mensuelle, affichage) visant à sensibiliser les employés municipaux aux gestes écoresponsables à adopter (exemple : privilégier les impressions recto-verso)</li> <li>Acquisition de nouvelles installations facilitant l'adoption de pratiques écoresponsables par les employés (ex : vaisselle réutilisable, four micro-ondes, point de dépôt pour les piles, produits électroniques, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités encourageant leurs employés à des actions écoresponsables par des communications spécifiques</li> <li>Nombre de municipalités ayant acquis des équipements ou des accessoires facilitant les gestes écoresponsables de leurs employés</li> </ul>		○		●	●	●	●	●	●	◻	◊	2026	2	500 \$	250 \$	4 600 \$	2 300 \$	<b>5 100 \$</b>	--	--	

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE (◇) ET COLLABORATEURS (□)			PÉRIODE		BUDGET							
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Objectif : Planter la collecte des matières recyclables de façon à récupérer 75% des matières recyclables d'ici 2035</b>																								
16	Mener des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques concernant les matières recyclables de la collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffusion d'outils de sensibilisation destinés aux citoyens (affichage destiné aux lieux publics, dépliants pour les résidences, mise à jour des sites internet des municipalités et de la MRC)</li> <li>Diffusion d'outils de sensibilisation destinés aux ICI (dépliants, mise à jour des sites internet des municipalités et de la MRC)</li> <li>Distribution de trousseaux éducatifs aux écoles afin de sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques de tri</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de campagnes créées</li> <li>Nombre d'outils de sensibilisation diffusés par campagne</li> <li>Nombre de citoyens et d'ICI participant à la sensibilisation</li> </ul>	○	○											2025	6	12 000 \$	2 000 \$	13 800 \$	2 300 \$	<b>25 800 \$</b>	<b>Remboursement par l'organisme de gestion de la collecte sélective</b>	<b>25 000 \$</b>



NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
17	Améliorer la gestion des matières résiduelles dans le TNO et d'autres secteurs isolés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation de conteneurs à déchets et à matières recyclables à la sortie des routes d'accès (pourvoires, camps de pêche)</li> <li>Inventaire des dépotoirs clandestins en vue de leur nettoyage et du tri des matières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de conteneurs de déchets et matières recyclables installés dans les secteurs isolés et desservis par un camion de collecte</li> <li>Réalisation de l'inventaire des dépotoirs clandestins et priorisation en vue de leur nettoyage et du tri des matières</li> </ul>	○	○		●		●		●		◊	◻		2025	2	0 \$	0 \$	9 200 \$	4 600 \$	<b>9 200 \$</b>	Société du Plan Nord	<b>3 000 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET							
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Objectif : Optimiser les opérations de collecte et de récupération des matières résiduelles</b>																								
18	Mener une étude sur le mode optimal de collecte et de transport des matières résiduelles dans les villages	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de l'étude sur les modes de collecte et l'optimisation</li> <li>Diffusion des résultats de l'étude et rencontres entre les élus pour en discuter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant amélioré leurs services de collecte (desserte, performance, coûts)</li> <li>Nombre de municipalités ayant choisi de regrouper leurs services de collecte</li> </ul>	○	○						●	●	●	◊	◻	2026	3	30 000 \$	30 000 \$ (1 <sup>ère</sup> année)	13 800 \$	4 600 \$	<b>43 800 \$</b>	<b>Programme de Soutien aux communautés isolées (RECYC-QUÉBEC)</b>	<b>21 000 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
19	Assurer la récupération des véhicules hors-d'usage (VHU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir une unité de décontamination mobile</li> <li>Organiser le transport et le recyclage des VHU décontaminés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de VHU récupérés</li> <li>Nombre de dépôts de VHU vidés</li> </ul>	○	○		●	●	●	●	●	◊	◻		2024	7	930 000 \$	132 900 \$	300 000 \$	42 857 \$	1 230 000 \$	Programme de Soutien aux communautés isolées (RECYC-QUÉBEC)	960 000 \$	
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 3</b>																	93 000 \$	82 750	70 100 \$	22 400 \$	1 393 100 \$		1 044 000 \$	

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE
<b>Orientation 4: Recycler 60% des matières organique du secteur résidentiel et des ICI d'ici 2035</b>																							
<b>Objectif : Réaliser des projets de valorisation de la matière organique en misant notamment sur les possibilités de l'économie circulaire</b>																							
20	Distribuer, aux citoyens et aux ICI qui en font la demande, des composteurs résistants aux ours (ex.: cônes verts)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sélection du type de composteur domestique à commander en fonction des critères (efficacité en milieu nordique, résistance aux ours, etc.)</li> <li>Campagne de sensibilisation concernant le compostage domestique et le modèle sélectionné</li> <li>Sondage auprès des citoyens et des ICI pour déterminer le nombre de composteurs à commander</li> <li>Commande et distribution des composteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de citoyens et d'ICI répondant au sondage</li> <li>Nombre de composteurs distribués</li> </ul>	○	○		●	●	●		●	◊	◻		2027	4	110 000 \$	27 500 \$	7 200 \$	1 800 \$	<b>117 200 \$</b>	<b>ACDC, Volet 1</b>	<b>8 800 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
21	Mettre sur pied un projet pilote de compostage communautaire en collaboration avec des ICI (thermophile ou autre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention du financement de RECYC-QUÉBEC pour la mise en place d'un composteur thermophile par village: commencer avec un projet pilote en lien avec un ICI (programme ACDC ou autres)</li> <li>• Étude sur la possibilité de collaborer avec Agro-Mécatina pour offrir des ateliers d'agriculture dans les écoles (culture en bacs)</li> <li>• Aménagement d'un espace dans les garages municipaux ou d'autres bâtiments pour y installer des composteurs communautaires ou Joracan (à l'écart du secteur résidentiel)</li> <li>• Évaluation de l'opportunité de mettre en place une collecte (projet pilote d'Agro-Mécatina)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de composteurs installés</li> <li>• Nombre de résidences bénéficiant de la collecte</li> </ul>	○	○		●	●	●	●			◊	◻		2025	6	300 000 \$	300 000 (1 <sup>ère</sup> année)	12 600 \$	2 100 \$	<b>312 600 \$</b>	<b>ACDC, Volet 2 ou 3</b>	<b>240 000 \$</b>

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
22	Inciter les responsables de sites de villégiature à implanter le compostage domestique ou communautaire (ex.: camp de pêche)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un répertoire les sites de villégiature sur le territoire</li> <li>Sensibilisation des gestionnaires de sites à la gestion des matières organiques</li> <li>Proposition de modèles de composteurs domestiques ou communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites de villégiature rejoints</li> <li>Nombre de sites effectuant le compostage</li> </ul>		○		●	●		●	●	◊	◻		2027	4	0 \$	0 \$	3 600 \$	900 \$	<b>3 600 \$</b>	--	--	
23	Évaluer la faisabilité de transformer les résidus organiques de l'industrie de la pêche en alimentation animale ou en engrais	<ul style="list-style-type: none"> <li>Incitatifs pour les entreprises de transformation du poisson à mettre en place leurs propres installations avec l'aide de RECYC-QUÉBEC ou à participer à un projet pilote</li> <li>Caractérisation du gisement de l'industrie de la pêche (choisir un échantillon)</li> <li>Évaluation des coûts associés à l'acquisition de composteurs industriels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équipement installé</li> <li>Résultats de caractérisation</li> </ul>	○	○		●	●		●	●	◊	◻	◻	2026	2	20 000 \$	20 000 \$ (1 <sup>ère</sup> année)	1 800 \$	900 \$	<b>21 800 \$</b>	<b>Programme de Soutien aux communautés isolées (RECYC-QUÉBEC)</b>	<b>14 000 \$</b>	

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (-)		PÉRIODE		BUDGET							
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
24	Réaliser un projet pilote d'épandage des boues d'étangs de Bonne-Espérance ou Blanc-Sablon (déshydratation, valorisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire des sites dégradés pouvant être restaurés (en coordination avec boues de fosses septiques - Mesure 1)</li> <li>Restauration des carrières, sablières et des sites dégradés (HQ)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de sites répertoriés</li> <li>Nombre de carrières, sablières et sites restaurés</li> <li>Quantité de boues valorisées</li> </ul>	○	○		●	●	●	●	●	●	◊	□		2027	4	200 000 \$	50 000 \$	9 200 \$	2 300 \$	<b>209 200 \$</b>	<b>Programme de Soutien aux communautés isolées (RECYC-QUÉBEC)</b>	140 000 \$
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 4</b>																	630 000 \$	397 500	34 400 \$	8 000 \$	<b>664 400</b>		<b>402 800 \$</b>	

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)		PÉRIODE		BUDGET					
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL
<p><b>Orientation 5: Améliorer la récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) (peinture, huiles usagées, piles, produits électronique, lampes au mercure)</b></p>																						
<p><b>Objectif : Favoriser le recyclage de chacun des produits de la REP</b></p>																						
25	Mettre en place des points de dépôt dans chaque village et assurer au moins une collecte par an des peintures, piles, huiles, électroniques et lampes au mercure de concert avec les organismes de gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implantation d'un point de dépôt</li> <li>• Desserte maritime par un écocentre mobile</li> <li>• Entente avec GoRecycle pour le vidage des sites de dépôt d'électroménagers et la récupération périodique des encombrants</li> <li>• Consolidation des ententes avec Desgagnés et les organismes de gestion (prix préférentiel pour le transport par Desgagnés)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de points de dépôt</li> <li>• Nombre de collectes annuelles</li> <li>• Tonnage annuel de matière collectée (pour chaque type de matière visé)</li> </ul>	○	○	●	●	●	●	◊	◻	◻	2024	7	0 \$	0 \$	4 900 \$	700 \$	4 900 \$	Remboursement de l'organisme de gestion (Éco-Peinture, Appel à Recycler, ARPE, etc.)	4 500 \$	



NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
26	Mettre en place des points de dépôt pour filets de pêche et le cordage (REP agriRécup)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entente avec l'organisme de gestion (agriRÉCUP) concernant les modalités et le financement des opérations de récupération</li> <li>Installation de points de dépôt à proximité des camps de pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de points de dépôt installés</li> <li>Quantité de filets et de cordage récupérés</li> </ul>	○	○		●	●	●	●			◊	◻		2025	2	0 \$	0 \$	1 400 \$	700 \$	1 400 \$	Remboursement de l'organisme de gestion (Éco-Peinture, Appel à Recycler, ARPE, etc.)	1 000 \$
27	Encourager les écoles à organiser ou à participer à des concours en lien avec l'apport volontaire de matières recyclables (ex: concours annuel de collecte de piles d'Appel à Recycler et EnJeu)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des concours à prioriser et des catégories de matières à récupérer (piles, produits électroniques, etc.)</li> <li>Déploiement de campagnes dans les écoles afin de faire connaître et encourager la participation aux concours existants ou développer des concours à l'interne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'initiatives de sensibilisation menées</li> <li>Nombre d'écoles participant à des concours existants ou créé à l'interne</li> <li>Nombre d'élèves participants</li> </ul>		○		●	●		●			◊	◻	◻	2026	3	1 500 \$	500 \$	6 900 \$	2 300 \$	8 400 \$	Remboursement de l'organisme de gestion (Appel à Recycler, ARPE, etc.)	1 500 \$
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 5</b>																	1 500 \$	500 \$	13 200 \$	3 700 \$	<b>14 700 \$</b>		<b>7 000 \$</b>	

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (◻)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE
<b>Orientation 6: Accroître la valorisation des résidus de CRD de façon à les recycler à 70% d'ici 2035</b>																							
<b>Objectif : Développer des projets de recyclage et de valorisation énergétique des résidus de CRD en misant sur des solutions locales</b>																							
28	Intégrer aux devis d'appel d'offres des grands donneurs d'ouvrage (municipalités, CSSS, etc.) une disposition rendant obligatoire la récupération et la mise en valeur de certains résidus de CRD (bardeaux d'asphale, bois, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction de la disposition de l'appel d'offres par la MRC (création du modèle)</li> <li>Invitation aux grands donneurs d'ouvrage à intégrer la disposition dans leur devis (communications, formations)</li> <li>Identification de débouchés pour le recyclage des résidus de CRD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modèle d'appel d'offres rédigé</li> <li>Nombre de municipalités ou d'ICI (CISSS, centre de services scolaire, etc.) intégrant la disposition dans leur devis</li> <li>Catégories de résidus de CRD ciblés et quantité détournée de l'enfouissement</li> </ul>	○	○	●	●				●	◊	◻	2025	4	0 \$	0 \$	3 600 \$	900 \$	<b>3 600 \$</b>	--	--	

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) ET COLLABORATEURS (-)			PÉRIODE		BUDGET						
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL	FINANCEMENT POSSIBLE	MONTANT DU FINANCEMENT
29	Effectuer le concassage du béton et de l'asphalte à des fins de réutilisation dans des projets locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventaire des agrégats disponibles pour le recyclage sur le territoire</li> <li>Sélection du modèle de concasseur mobile</li> <li>Réutilisation des agrégats dans de futurs projets de construction</li> <li>Optimiser l'utilisation des dépôts pour le béton et l'asphalte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de l'inventaire</li> <li>Location ou acquisition du concasseur</li> <li>Nombre de projets utilisant des agrégats recyclés</li> <li>Quantité d'agrégats recyclés</li> </ul>	○	○	○	●		●	●	●		◊	□	□	2027	3	55 000 \$	10 000 \$	6900 \$	2300 \$	61 900 \$	Frais d'utilisation du concasseur	10 000 \$
30	Étudier la faisabilité de transformer des résidus de bois (déchetage sur place) afin de chauffer un lieu muni d'une fournaise d'au moins 3MW (ex.: hôpital, école ou usine).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation du gisement de bois de CRD ne pouvant pas être recyclé (ex.: bois traité)</li> <li>Mise en valeur des avantages de l'installation d'une fournaise de 3 MW (réduction des coûts énergétique, valorisation du bois)</li> <li>Identification des partenaires potentiels et sélection d'un ICI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation de l'inventaire du bois de CRD non-recyclables</li> <li>Sélection d'un ICI</li> <li>Montage du projet et demande de financement</li> </ul>		○	○	●		●				◊	□		2027	3	200 000 \$	200 000 \$ (1 <sup>ère</sup> année)	16 500 \$	5 500 \$	216 500 \$	Programme BioÉnergie; Société du Plan Nord; Banque de développement du Canada; contribution de l'ICI	160 000 \$
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 6</b>																	255 000 \$	210 000 \$	27 000 \$	8 700 \$	<b>282 000 \$</b>		<b>170 000 \$</b>	

NO DE MESURE	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION						TYPE DE MESURE			RESPONSABLE (o) ET COLLABORATEURS (a)		PÉRIODE		BUDGET					
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total externe	Coût annuel externe	Coût total interne	Coût annuel interne	COÛT TOTAL
<b>GRAND TOTAL</b>																		<b>3 526 000 \$</b>		<b>2 018 800 \$</b>		

## ANNEXE 6 – SYNTHÈSE DES COÛTS DE MISE EN OEUVRE DU PGMR

No	Mesures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1	Conclure une entente avec l'organisme de gestion désigné pour le financement de la mise en place de la collecte sélective et le transport jusqu'à un centre de tri (porte parole des municipalités envers les OGD)	- \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	- \$	- \$	- \$	<b>6 900 \$</b>
2	Mener un projet pilote d'installation de gobeuses automatiques et l'ouverture de points de dépôt pour la consigne	- \$	150 000 \$	4 600 \$	4 600 \$	- \$	- \$	- \$	<b>159 200 \$</b>
3	Désigner la MRC en tant que porte-parole des municipalités pour la gestion des produits de la RÉP (matières résiduelles sortant du territoire - faciliter négociations)	- \$	2 300 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>2 300 \$</b>
4	Octroyer un mandat à la MRC pour assurer la vidange périodique des fosses septiques et la valorisation des boues (épandage agricole, restauration de sites, etc.)	- \$	- \$	- \$	302 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	- \$	<b>306 900 \$</b>
5	Embaucher une personne ressource à temps plein en gestion des matières résiduelles	- \$	92 400 \$	92 400 \$	92 400 \$	92 400 \$	92 400 \$	92 400 \$	<b>554 400 \$</b>
6	Effectuer des formations sur les bonnes pratiques en GMR (incluant la gestion des LEMN)	- \$	6 900 \$	6 900 \$	6 900 \$	6 900 \$	6 900 \$	6 900 \$	<b>41 400 \$</b>
7	Fournir aux municipalités un modèle de règlement municipal portant sur la gestion des matières résiduelles	- \$	13 800 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>13 800 \$</b>
8	Assurer le suivi de la mise en oeuvre du PGMR	- \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	<b>10 200 \$</b>
9	Raffiner l'inventaire des boues de fosses septiques avec des visites terrain	3 450 \$	3 450 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>6 900 \$</b>
10	Mener une caractérisation des matières résiduelles	- \$	51 200 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>51 200 \$</b>
11	Mettre en place un registre électronique des chargements (application sur le téléphone du chauffeur)	4 760 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	<b>18 600 \$</b>
12	Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation (petits électroménagers, petits moteurs)	52 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	<b>66 100 \$</b>
13	Étendre le modèle du «Free store» de Saint-Augustin et du marché aux puces de Blanc-Sablon	- \$	- \$	4 600 \$	4 600 \$	- \$	- \$	- \$	<b>9 200 \$</b>
14	Interdire la vente et/ou la distribution des sacs de plastique à usage unique dans toutes les municipalités	2 200 \$	1 700 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>3 900 \$</b>

No	Mesures	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
15	Adopter des mesures de gestion écoresponsable des édifices municipaux (ex; fontaines au lieu des bouteilles d'eau)	- \$	- \$	2 800 \$	2 300 \$	- \$	- \$	- \$	<b>5 100 \$</b>
16	Mener des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques concernant les matières recyclables de la collecte sélective	- \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	<b>25 800 \$</b>
17	Améliorer la gestion des matières résiduelles dans le TNO et d'autres secteurs isolés	- \$	4 600 \$	4 600 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>9 200 \$</b>
18	Mener une étude sur le mode optimal de collecte et de transport des matières résiduelles dans les villages	- \$	- \$	34 600 \$	4 600 \$	4 600 \$	- \$	- \$	<b>43 800 \$</b>
19	Assurer la récupération des carcasses de véhicules hors-d'usage (VHU)	960 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	<b>1 230 000 \$</b>
20	Distribuer, aux citoyens et aux ICI qui en font la demande, des composteurs résistants aux ours (ex.: cônes verts)	- \$	- \$	- \$	29 300 \$	29 300 \$	29 300 \$	29 300 \$	<b>117 200 \$</b>
21	Mettre sur pied d'un projet pilote de compostage communautaire en collaboration avec des ICI (thermophile ou autre)	- \$	302 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	2 100 \$	<b>312 600 \$</b>
22	Inciter les responsables de sites de villégiature à implanter le compostage domestique ou communautaire (ex.: camp de pêche)	- \$	- \$	- \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	<b>3 600 \$</b>
23	Évaluer la faisabilité de transformer les résidus organiques de l'industrie de la pêche en alimentation animale ou en engrais	- \$	- \$	20 900 \$	900 \$	- \$	- \$	- \$	<b>21 800 \$</b>
24	Réaliser un projet pilote pour utiliser les boues d'étangs de Bonne-Espérance/Blanc-Sablon: déshydratation, valorisation	- \$	- \$	- \$	52 300 \$	52 300 \$	52 300 \$	52 300 \$	<b>209 200 \$</b>
25	Mettre en place des points de dépôt dans chaque village et assurer au moins une collecte par an des peintures, piles, huiles, électroniques et lampes au mercure de concert avec les organismes de gestion	700 \$	700 \$	700 \$	700 \$	700 \$	700 \$	700 \$	<b>4 900 \$</b>
26	Mettre en place des points de dépôt pour filets de pêche et le cordage (REP agriRécup)	- \$	700 \$	700 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>1 400 \$</b>
27	Encourager les écoles à organiser ou à participer à des concours en lien avec l'apport volontaire de matières recyclables (ex: concours annuel de collecte de piles d'Appel à Recycler et EnJeu)	- \$	- \$	2 800 \$	2 800 \$	2 800 \$	- \$	- \$	<b>8 400 \$</b>
28	Intégrer aux devis d'appel d'offres des grands donneurs d'ouvrage (municipalités, CSSS, etc.) une disposition rendant obligatoire la récupération et la mise en valeur de certains résidus de CRD (bardeaux d'asphale, bois, etc.)	- \$	900 \$	900 \$	900 \$	900 \$	- \$	- \$	<b>3 600 \$</b>
29	Effectuer le concassage du béton et de l'asphalte pour réutilisation	- \$	- \$	- \$	37 300 \$	12 300 \$	12 300 \$	- \$	<b>61 900 \$</b>
30	Étudier la faisabilité de transformer des résidus de bois (déchiquetage sur place) afin de chauffer un lieu muni d'une fournaise d'au moins 3MW (ex.: hôpital, école ou usine).	- \$	- \$	- \$	205 500 \$	5 500 \$	5 500 \$	- \$	<b>216 500 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>1 023 400 \$</b>	<b>688 700 \$</b>	<b>236 500 \$</b>	<b>808 300 \$</b>	<b>268 600 \$</b>	<b>260 300 \$</b>	<b>240 200 \$</b>	<b>3 526 000 \$</b>

## ANNEXE 7 – REVENUS POTENTIELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

REVENUS ANTICIPÉS	TOTAL 2023-2030
Programme de gestion des matières résiduelles en territoire nordique (2e phase) (Société du Plan Nord/MELCC)	313 000 \$
Programme de soutien aux communautés isolées (RECYC-QUÉBEC)	1 205 000 \$
Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)	248 800 \$
Remboursement des frais de consigne et collecte sélective par les organismes de gestion désignés	175 000 \$
Subvention du MELCC pour la mise en oeuvre du PGMR	60 000 \$
Frais d'utilisation du concasseur	10 000 \$
Remboursement des frais par les organismes de gestion des produits REP (piles, peinture, produits électroniques, huiles, lampes au mercure, appareils électroménagers)	7 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 018 800 \$</b>

## ANNEXE 8 - SOMMAIRE DES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LIEUX D'ENFOUISSEMENT EN MILIEU NORDIQUE

Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR) permet l'élimination dans des lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) seulement au nord du 55<sup>e</sup> parallèle ainsi que dans certaines municipalités, dont la MCNGSL, Blanc-Sablon, Bonne-Espérance, Gros-Mécatina et Saint-Augustin (art. 94).

Voici les principales dispositions du REIMR s'appliquant au LEMN :

1. **Distances séparatrices** : le LEMN doit être aménagé en respectant les distances minimales suivantes:
  - a. 150 m de tout cours ou plan d'eau (art. 95);
  - b. 500 m de toute installation de captage d'eau superficielle ou souterraine destinée à la consommation humaine (art. 95);
  - c. Le fond du LEMN doit se trouver au moins 30 cm au-dessus de la couche de pergélisol ou du niveau des eaux souterraines (art. 97).
2. **Protection des eaux superficielles** :
  - a. Le LEMN doit être pourvu d'un système de captage des eaux superficielles afin d'empêcher la contamination de celles-ci par les matières résiduelles (art. 98).
3. **Contrôle de l'accès** : le LEMN doit être entouré d'une clôture ou de tout autre dispositif assurant (art. 96):
  - a. D'éviter l'éparpillement des matières résiduelles;
  - b. D'empêcher les animaux d'y pénétrer;
  - c. D'empêcher l'accès à des personnes en dehors des heures d'ouverture.
4. **Affichage** : les informations suivantes doivent être affichées à l'entrée du LEMN (art. 96)
  - a. Type de lieu
  - b. Nom et adresse de l'exploitant ou du responsable
  - c. Heures d'ouverture



**5. Brûlage :**

- a. Le LEMN doit être entouré d'une zone pare-feu, libre de toute végétation, d'une largeur minimale de 15 m (art. 96);
- b. Les matières combustibles dans le LEMN doivent être brûlées au moins une fois par semaine, lorsque les conditions climatiques le permettent (art. 99)
- c. Les boues doivent être déposées sur une aire distincte afin de faciliter le brûlage des matières combustibles (art. 97).

**6. Fermeture ou non-utilisation du LEMN (art. 100)**

- a. Les matières résiduelles d'un LEMN fermé ou inutilisé pendant six mois ou plus doivent, après avoir été brûlées, être recouverte d'une couche de sol d'au moins 30 cm d'épaisseur.